

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 29, 2022

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:01 a.m. [ET], with videoconference, to consider possible amendments to the Rules, pursuant to rule 12-7(2)(a).

Senator Diane Bellemare (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Hello. We will begin by introducing the members around this table. My name is Diane Bellemare, and I am the Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

We will go briefly around the table, so that everyone can introduce themselves and identify the province they're from.

[*English*]

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

Senator Greene: Steve Greene, Nova Scotia.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Cordy: Jane Cordy, Nova Scotia.

Senator Black: Rob Black, Ontario.

Senator Dean: Tony Dean, Ontario.

[*Translation*]

Senator Woo: Senator Yuen Pau Woo from British Columbia.

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Marwah: Sabi Marwah, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier des amendements possibles au Règlement, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement.

La sénatrice Diane Bellemare (présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour. Nous allons débuter par la présentation des membres autour de cette table. Je suis la sénatrice Bellemare, du Québec, et je suis présidente du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Nous allons effectuer un bref tour de table, où chacun et chacune pourra se présenter, et indiquer sa province de provenance.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

Le sénateur Greene : Steve Greene, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Black : Rob Black, de l'Ontario.

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Woo : Sénateur Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

[*Translation*]

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

The Chair: Thank you all for being here today. Today, we are going to review the motion we have called the “Tannas motion”. As you know, you had the document for some time so you could hold consultations with your respective groups. Today, we are going to go through that document to see whether, following the consultations, there are points on which we can agree.

We had also said at our last meeting that we might hear witnesses in the committee for one hour. Nonetheless, having regard to certain factors and the times allowed, the steering committee could not agree on the list of witnesses we might hear. We will therefore not take that route, unless you decide otherwise, following the discussions we have after reviewing the proposals in the document on the motion about equity between groups.

Before starting the discussion on the committee, I would like to draw your attention to the letters we received in response to requests that the committee made to internal economy and to the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators. We have received responses from Senator Moncion, the chair of the Internal Economy Committee, who informs us that she recently met with the president and CEO of the Cable Public Affairs Channel (CPAC), Christa Dickenson, and I quote the letter:

[*Translation*]I have discussed the practice of including suspensions during rebroadcasts and the discussion was very productive and instructive. The matter is therefore progressing well and I will be pleased to keep you up to date in the coming weeks.

The second letter we have received is from Senator Seidman of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators (CONF) telling us that that committee has examined the question concerning the time that a person named in a report has to make representations to the Senate. CONF considered this question at its meeting on November 16 and supports the idea of amending the Rules to respond to it. According to the committee, a provision should be added to the Rules to require that any report produced by CONF about a senator be put in the first agenda item so it is called on each sitting day.

In fact, in the 42nd Parliament, CONF had recommended in its seventh report that the Rules be amended to ensure that a report from that committee in relation to an inquiry report is called on each day the Senate sits until it is disposed of.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

La présidente : Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui. Aujourd'hui, nous allons revoir la motion que nous avons appelée la « motion Tannas ». Comme vous le savez, vous aviez le document depuis quelque temps pour procéder à des consultations auprès de vos groupes respectifs. Aujourd'hui, nous allons passer à travers ce document pour voir les points de convergence et pour voir si, à la suite des consultations, il y a des points sur lesquels on peut s'entendre.

On avait également dit lors de notre dernière rencontre que nous recevrions peut-être des témoins au comité pour une heure. Néanmoins, compte tenu de certains facteurs et des délais impartis, le comité de direction n'a pu s'entendre sur la liste des témoins que l'on pouvait entendre. Donc, nous ne procéderons pas ainsi, à moins que vous n'en décidiez autrement, à la suite des discussions que nous aurons après avoir fait la revue des propositions dans le document sur la motion sur l'équité des groupes.

Avant de commencer la discussion sur le comité, j'aimerais attirer votre attention sur des lettres que nous avons reçues à la suite de demandes que le comité a faites auprès de la régie interne, d'une part, et auprès du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs. Nous avons reçu des réponses de la sénatrice Moncion, présidente du comité de la régie interne, qui nous avise qu'elle a rencontré récemment la présidente et cheffe de la direction de la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), Mme Christa Dickenson, et je cite la lettre :

J'ai discuté de la pratique consistant à inclure des suspensions pendant les rediffusions et la discussion a été très productive et instructive. Donc le dossier progresse bien et je me réjouis de pouvoir vous tenir au courant dans les semaines à venir.

La deuxième lettre que nous avons reçue provient de la sénatrice Seidman du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs (CONF) qui nous dit que ce comité s'est penché sur la question concernant le temps dont dispose la personne impliquée dans un rapport pour pouvoir intervenir au Sénat. CONF s'est penché sur cette question à sa réunion du 16 novembre et soutient l'idée de modifier le Règlement pour y répondre. Selon le comité, il faudrait ajouter une disposition au Règlement pour exiger que tout rapport produit par CONF sur un sénateur soit mis au premier point à l'ordre du jour afin qu'il soit soulevé chaque jour de séance.

D'ailleurs, à la 42^e législature, CONF avait recommandé dans son septième rapport que l'on modifie le Règlement pour veiller à ce que tout rapport présenté par ce comité concernant un rapport d'enquête soit soulevé chaque jour que le Sénat siège, jusqu'à ce que la question soit réglée.

We are awaiting a reply on this subject and we will eventually be able to proceed with deciding on a rule in the report that responds to the clerk's requests.

In addition, the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators and the chair, Senator Seidman, invite us to review certain things concerning them, and I quote:

[Translation] To conclude, CONF would remind your committee of its letter of June 6, 2021, concerning the third report presented by CONF in the second session of the 43rd Parliament. In part 2 of the report, it was recommended that your committee consider and propose potential amendments to the Rules in relation to the composition of CONF consistent with the principles expressed in the report.

That was also among the points in our long list of subjects to be discussed. I would remind you that it will eventually be on the agenda. Last, we have received a letter from Senator Boehm, the chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, asking us to change the name of the committee and add "development" at the end. The name of the committee would then read as follows: "Standing Senate Committee on Foreign Affairs, International Trade and Development."

We replied that we have received the request, we are undertaking a complete review of the committee structure, and we will be able to make that change, because it means preparing a report, as we have already done, and we will do it when our work is completed.

That concludes my introductory remarks. As you know, Senator Lankin, a member and vice-chair of this committee, is in a unique situation in view of the tragic events in her family and the death of her husband. She will be absent until next year, for a few weeks. I would therefore invite Senator Saint-Germain to move a motion to that effect to replace her on the steering committee.

Senator Saint-Germain: The motion I am proposing is as follows:

[English]

That in the absence of the Honourable Senator Lankin, the Honourable Senator Woo be authorized to act as a member of the Subcommittee on Agenda and Procedure.

[Translation]

The Chair: Does everyone agree with the proposal? We will make this temporary change.

Nous attendions une réponse à ce sujet et nous pourrons procéder, éventuellement, à la détermination d'une règle dans le rapport qui fait suite aux demandes du greffier.

Par ailleurs, le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et la présidente, la sénatrice Seidman, nous invitent à revoir certaines choses les concernant et je cite :

Pour terminer, CONF tient à rappeler à votre comité sa lettre du 6 juin 2021 à propos du troisième rapport présenté par CONF à la deuxième session de la 43^e législature. À la partie 2 du rapport, il était recommandé à votre comité de se pencher sur d'éventuelles modifications au Règlement sur la composition de CONF en fonction des principes énoncés dans le rapport et de proposer ces modifications.

Cela faisait également partie des points dans notre grande liste de sujets à traiter. Je vous rappelle que ce sera éventuellement à l'ordre du jour. Finalement, nous avons reçu une lettre du sénateur Boehm, président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, nous demandant de changer le nom du comité et d'ajouter le mot « développement » à la fin. Donc, le nom du comité se lirait ainsi : « Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, du commerce international et du développement ».

Nous avons répondu que nous avons bien reçu cette demande, que nous procéderons à une revue complète de la structure des comités et que nous pourrons faire cette modification, parce que cela signifie la préparation d'un rapport, comme nous l'avons déjà fait, et nous le ferons à la suite de nos travaux.

Cela conclut mes remarques introducives. Comme vous le savez, la sénatrice Lankin, membre et vice-présidente de ce comité, vit une situation très particulière compte tenu des événements tragiques dans sa famille et du décès de son mari. Elle sera absente jusqu'à l'année prochaine, pour un certain nombre de semaines. J'inviterais donc la sénatrice Saint-Germain à déposer une motion à cet effet pour son remplacement au comité de la direction.

La sénatrice Saint-Germain : Voici la motion que je propose : —

[Traduction]

Qu'en l'absence de l'honorale sénatrice Lankin, l'honorale sénateur Woo soit autorisé à agir à titre de membre du Sous-comité du programme et de la procédure.

[Français]

La présidente : Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette proposition? Nous effectuerons ce changement temporaire.

[English]

Now we'll go back to our possible amendment to the *Rules of the Senate* following the motion that was put in front of us by Senators Tannas and — Senator Wells?

Senator Wells: My apologies, chair. I wanted to go back to your opening remarks regarding the letter that requested the additional comment of development. I didn't pick it up when you said it. Could you tell me who that letter was from?

The Chair: Senator Boehm.

Senator Wells: Okay, thank you. Sorry.

Senator Batters: Before we go into the different possible amendments, we received a short background document from the clerk with the questions that had been raised during the last few meetings along with some of the answers. There were some questions that didn't have answers to them. I wanted to be able to discuss a few of those points, if we could, before we get into the other subjects because some of them have bearing on some of these amendments.

The Chair: Okay. Do you all have this document that we sent a few days ago?

Senator Batters: Yes, it was emailed out to all committee members.

The Chair: Yes, so it was sent yesterday. This document was prepared through our own initiative so that we had those questions when we met and then could make the answers clearer. We thought it could be interesting to have.

Go ahead with your questions, Senator Batters.

Senator Batters: Two of the questions are quite related. The second one on here deals with the French term used for “sponsor of the bill.” It has a question posed by me, in which I ask, “What do other parliaments do? For instance, what does the French parliament do?” But my question was actually about the French word for “critic,” which currently in our Rules is listed as “porte-parole.” However, we’ve all been indicating it’s probably not a good term for that.

There was also a question after that where Senator Mégie is listed as asking, “Did you also consult the Office québécois de la langue française to see what they suggest?” Again, I don’t think the problem is as much with the French word for “sponsor” that’s currently listed in our Rules; the problem is really with the word for “critic.”

[Traduction]

Nous allons maintenant revenir à l’amendement que nous pourrions apporter au *Règlement du Sénat* à la suite de la motion qui nous a été présentée par le sénateur Tannas et... Voulez-vous intervenir, sénateur Wells?

Le sénateur Wells : Mes excuses, madame la présidente. Je voulais revenir à votre déclaration préliminaire au sujet de la lettre qui demandait le commentaire supplémentaire sur le développement. Je n’ai pas saisi ce que vous avez dit. Pouvez-vous me dire de qui provenait cette lettre?

La présidente : Du sénateur Boehm.

Le sénateur Wells : D'accord, merci. Désolé.

La sénatrice Batters : Avant que nous abordions les divers amendements possibles, nous avons reçu du greffier un bref document d’information contenant les questions qui ont été soulevées au cours des dernières séances, ainsi qu’une partie des réponses. La réponse à certaines des questions n’y figurait pas. Je voulais pouvoir discuter de quelques-uns de ces éléments, si possible, avant d’aborder les autres sujets, car certains ont une incidence sur quelques-uns de ces amendements.

La présidente : D'accord. Avez-vous tous le document que nous avons envoyé il y a quelques jours?

La sénatrice Batters : Oui, il a été envoyé par courriel à tous les membres du comité.

La présidente : Oui, il a été envoyé hier. Ce document a été préparé de notre propre initiative, afin que nous disposions de ces questions lors de notre rencontre et que nous puissions ensuite clarifier les réponses. Nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant de l'avoir.

Vous pouvez poser vos questions, sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Deux des questions sont très liées. La deuxième porte sur le terme français qui sert à désigner le parrain ou la marraine d'un projet de loi. Le document comporte une question posée par moi-même : « Que font les autres parlements? Par exemple, le Parlement français? » Mais ma question portait en fait sur le mot servant à rendre le terme anglais « *critic* »; celui qui figure actuellement dans notre Règlement est « *porte-parole* ». Cependant, nous affirmons tous que ce n'est probablement pas un bon terme à cette fin.

Après, il y avait aussi une question où il est écrit que la sénatrice Mégie a demandé : « Avez-vous consulté aussi l’Office québécois de la langue française pour savoir ce qu'il propose? » Encore une fois, je ne pense pas que le problème soit lié au mot français qui figure actuellement dans notre Règlement pour désigner le parrain ou la marraine; en réalité, le problème tient au mot utilisé pour rendre « *critic* ».

The Chair: That's a good question. However, the word "critique" is also a word that's good in French.

Senator Batters: Oh, yes, I agree. But the question is about what other parliaments do, like the French parliament. I was curious to know about that and also about the question Senator Mégie proposed. For sure, my question was about the word "critic" and not about "sponsor."

The Chair: We did not do this verification because the question was probably during the meeting, and we didn't do that. We could go and look at that. However, I think, as you know, France's upper chamber sometimes uses words that are different from the French used in French-speaking Canada.

Senator Batters: I'd imagine so, but I'd like to know what they are. If we could find out, that would be great.

[Translation]

Senator Saint-Germain: I would like to clarify something on that point. In the National Assembly of Quebec, each of the parties — obviously it is an elected chamber — has a critic for bills. The government always has a sponsor, who is a minister, and a critic is named by each of the parties in the National Assembly of Quebec.

The Chair: What I propose, colleagues, given that we are going to review the text, and given all these items that Senator Batters was talking about, is that we discuss them again after the points, in the order in which it appears in our table.

[English]

As I said, I suggest we go through our document point by point. There are some items where we have to decide on the terminology. Instead of having this discussion now, when we go through our document, we could go — we have the appendix and the terminology.

Senator Batters: Except that when we received the question-and-answer document, I just wanted to actually get answers to the questions that we asked.

There are a couple of other things that may or may not come up in our discussion but are on the subject of, for example — it's on the second page of this question-and-answer document — deferred votes. Senator Wells asked about the genesis of that issue. He asked, "Where did that come from and why was it used?" The answer indicates where it initially came from, but it doesn't indicate why it was used. Simply giving us a date of when the rule was first adopted doesn't mean very much if we don't know the answer to why it was used. I wondered if the

La présidente : C'est une bonne question. Toutefois, le mot « critique » en est aussi un bon en français.

La sénatrice Batters : Oh, oui, je suis d'accord avec vous. Mais la question est de savoir ce que font les autres parlements, comme le Parlement français. J'étais curieuse d'en apprendre plus à ce sujet et aussi sur la question que la sénatrice Mégie a proposée. Évidemment, ma question portait sur le mot utilisé pour rendre « *critic* », pas sur les mots « *parrain* » ou « *marraine* ».

La présidente : Nous n'avons pas fait cette vérification parce que la question a probablement été posée pendant la séance, et nous ne l'avons pas effectuée. Nous pourrions nous pencher là-dessus. Cependant, je pense, comme vous le savez, que la Chambre haute de la France utilise parfois des mots qui sont différents du français utilisé au Canada francophone.

La sénatrice Batters : J'imagine que oui, mais j'aimerais les connaître. Si nous pouvions le savoir, ce serait formidable.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : J'aimerais préciser une chose à cet effet. À l'Assemblée nationale du Québec, chacun des partis politiques — évidemment c'est une chambre d'élus — a un critique en matière de projets de loi. Le gouvernement a toujours un parrain, qui est un ministre, et un critique est désigné par chacun des partis de l'Assemblée nationale du Québec.

La présidente : Ce que je propose, chers collègues, étant donné que nous allons revoir le texte, et compte tenu de tous ces éléments dont parlait la sénatrice Batters, est d'en reparler à la suite des points, dans l'ordre où cela se présente dans notre tableau.

[Traduction]

Comme je l'ai dit, je suggère que nous examinions notre document point par point. Il y a certains éléments à l'égard desquels nous devons décider de la terminologie. Au lieu de tenir cette discussion maintenant, lorsque nous parcourrons notre document, nous pourrions procéder... nous avons l'annexe et la terminologie.

La sénatrice Batters : Sauf que, lorsque nous avons reçu le document de questions et réponses... je voulais simplement obtenir des réponses aux questions que nous avons posées.

Il y a deux ou trois autres questions qui pourraient être soulevées ou non dans notre discussion, mais qui portent, par exemple — c'est à la deuxième page de ce document — sur les votes différés. Le sénateur Wells a demandé quelle était l'origine de ce report. Il a demandé : « D'où vient-il et pourquoi y a-t-on recours? » La réponse indique d'où il provient, mais elle ne précise pas pourquoi on y a recours. Le simple fait de nous donner la date à laquelle la disposition a été adoptée pour la première fois n'évoque pas grand-chose si nous ne savons pas

clerk or the Library of Parliament analyst had any information to answer this question.

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Senator, my research is ongoing. A review of the *Companion to the Rules of the Senate* really just provided a timeline rather than motivation, so I am now going through the original debates and deliberations of the committee. There's quite a bit to dig through, so I'm not yet in a position to provide some of that context. However, I will come back to it as soon as I can.

Senator Batters: Okay. The last one I had — perhaps that's the same answer; I'm not sure — is the question I asked on November 1. It's the last point on this question-and-answer sheet. It's about committee meetings during adjournment. I asked, "... why did this come about . . . perhaps Adam can give us more historical facts on it." The answer is really just the dates of when different things happened and when the current wording was adopted 10 years ago in 2012. But I really wanted to know why that came about. In order for us to meaningfully debate these issues, we can't just simply receive a date without any context of why that happened — and having that type of information. It's now a month after since that question was asked.

Mr. Thompson: Certainly, when you asked that question, I did provide some additional context. The prohibition on committees meeting when the Senate was adjourned for a period of longer than a week goes back to — I believe — 1906. Then, around 2002, we began having committees that were meeting on Mondays that, when we'd have a break week, would fall within that period of longer than a week. Committees were going to the chamber to get permission to sit on those Mondays, since they fell within that period. There was a motion from the government that attempted to give a sessional order for that. It was referred to the Rules Committee. The Rules Committee reported back, and that led to one of the first sessional orders that modified that, allowing committees to meet on a Monday when the Senate was scheduled to meet even if that period did fall within an adjournment of longer than a week.

A similar sessional order was adopted for a number of sessions following that, sometimes saying broadly that committees can meet on those Mondays. Other times, it came to specifically naming the particular Monday committees, which were generally National Security and Defence, Official Languages and Human Rights. I believe the last time such a sessional order was adopted was 2016. Those sessional orders have not been adopted since, and it has been left to individual committees to get that

pourquoi on y a recours. Je me demandais si le greffier ou l'analyste de la Bibliothèque du Parlement avaient de l'information permettant de répondre à cette question.

Adam Thompson, greffier du comité : Madame la sénatrice, mes recherches sont en cours. En réalité, l'examen du *Document d'accompagnement du Règlement du Sénat* a simplement révélé une chronologie plutôt qu'une motivation, alors je suis en train de passer en revue les débats et les délibérations initiaux du comité. Il y a pas mal de documents dans lesquels fouiller, alors je ne peux pas encore vous décrire ce contexte. Toutefois, je vous en donnerai des nouvelles dès que possible.

La sénatrice Batters : D'accord. La dernière question que j'ai posée — c'est peut-être la même réponse, je n'en suis pas certaine — est celle que j'avais posée le 1^{er} novembre. Il s'agit du dernier point de cette feuille de questions et réponses. La question concerne les séances du comité en période d'ajournement. J'ai demandé : « Pourquoi cette question a été soulevée... peut-être qu'Adam pourra nous donner plus de faits historiques à ce sujet. » La réponse, c'est seulement la date à laquelle divers événements ont eu lieu et la date à laquelle le libellé actuel a été adopté, il y a 10 ans, en 2012. Mais, en réalité, je voulais savoir pourquoi cette disposition a été adoptée. Afin que nous puissions débattre sérieusement de ces questions, nous ne pouvons pas simplement recevoir une date sans savoir pourquoi l'événement s'est produit... et obtenir ce genre d'information. Cela fait maintenant un mois que cette question a été posée.

M. Thompson : Certainement, lorsque vous avez posé cette question, j'ai fourni des éléments contextuels supplémentaires. L'interdiction des séances de comités durant les périodes d'ajournement du Sénat de plus d'une semaine remonte — je crois — à 1906. Puis, vers 2002, il y a commencé à avoir des comités qui se réunissaient les lundis et dont les séances, lorsque nous avions une semaine de relâche, tombaient dans cette période de plus d'une semaine. Les comités s'adressaient à la Chambre pour obtenir la permission de siéger ces lundis, puisqu'ils tombaient pendant cette période. Le gouvernement a présenté une motion dans le but de donner un ordre sessionnel à cette fin. Elle a été renvoyée au Comité du Règlement. Ce comité a présenté son rapport, ce qui a mené à l'adoption de l'un des premiers ordres sessionnels qui modifiait cette disposition pour permettre aux comités de se réunir le lundi lorsqu'une séance du Sénat était prévue, même si elle tombait durant une période d'ajournement de plus d'une semaine.

Un ordre sessionnel semblable a été adopté pour un certain nombre de sessions par la suite; ils prévoyaient parfois globalement que les comités pouvaient se réunir ces lundis. À d'autres occasions, on en venait à nommer spécifiquement les comités du lundi, qui étaient généralement ceux de la sécurité nationale et de la défense, des langues officielles et des droits de la personne. Je crois que la dernière fois qu'un tel ordre sessionnel a été adopté, c'était en 2016. Aucun autre n'a été

permission either through an order of the Senate or through the additional process of getting permission from the Leader of the Government or the Leader of the Opposition.

Senator Batters: Thank you for all of that historical context, but when it says that the current wording was adopted in 2012 —

Mr. Thompson: “The current wording” just refers to when, in 2012, there was a full rewrite of the Rules from top to bottom. There was a restructuring and renumbering of everything. That date in 2012 represents when this version of the Rules was adopted by the Senate. The content, if I recall correctly, was roughly the same as what was rule 95(3) prior to that. It was then translated into what is now rule 12-18(2).

Senator Batters: Thank you. If I could get those other answers later, that would be great.

The Chair: Maybe we can now go through the document. I won’t read; I’ll just signal the title and ask you if it’s okay after your consultation with your different groups.

Rule 2-4, process of elections. Agreed.

Adjournment extended, rule 3-6. Agreed.

Extending time for Senators’ Statements, which is rule 4-2. Agreed.

Tributes, rule 4-3. Agreed.

Oral questions, rule 4-8.

Senator Batters: Is it 4-8 we’re on right now?

The Chair: Yes.

Senator Batters: I read this over, actually. I think about 15 years ago or so, we actually had another cabinet minister who was a senator in the Senate, Michael Fortier, and he was the Minister of Public Works at the time.

I just wonder if it might be timely, given that we’re making these changes, to give some indication in here to incorporate that. We could have a situation where you’re able to ask questions in Question Period to the government leader but also if there’s another cabinet minister.

Mr. Thompson: Senator, the change that’s proposed only affects 4-8(1)(a). And 4-8(1)(b), in fact, already does address another senator who is a minister on a matter relating to

adopté depuis, et on a laissé à chaque comité le soin d’obtenir cette permission soit par un ordre du Sénat, soit par le processus supplémentaire d’obtention de la permission du leader du gouvernement ou de l’opposition.

La sénatrice Batters : Je vous remercie pour tout ce contexte historique, mais quand il est dit que le libellé actuel a été adopté en 2012...

M. Thompson : Par « le libellé actuel », j’entends simplement le moment où, en 2012, il y a eu une refonte complète du Règlement, de haut en bas. Tout a été restructuré et renommé. Cette date — 2012 — correspond à celle à laquelle cette version du Règlement a été adoptée par le Sénat. Si je me souviens bien, le contenu était à peu près le même que celui de l’ancien article 95(3) du Règlement. Il a ensuite été transformé en ce qui est maintenant l’article 12-18(2).

La sénatrice Batters : Merci. Si je pouvais obtenir ces autres réponses plus tard, ce serait merveilleux.

La présidente : Maintenant, nous pourrions peut-être parcourir le document. Je ne lirai pas; je vais simplement vous signaler le titre et vous demander de me dire s’il vous va après vous être consultés au sein de vos différents groupes.

Article 2-4, Processus d’élection. D’accord.

Prolongation d’une période d’ajournement, article 3-6. D’accord.

Prolongation de la période des déclarations de sénateurs, c’est-à-dire l’article 4-2. D’accord.

Discours en hommage, article 4-3. D’accord.

Questions orales, article 4-8.

La sénatrice Batters : Est-ce que nous sommes rendus à l’article 4-8?

La présidente : Oui.

La sénatrice Batters : En fait, je l’ai relu. Je pense qu’il y a une quinzaine d’années, nous avions au Sénat un autre sénateur, Michael Fortier, qui était aussi ministre des Travaux publics à l’époque.

Je me demande s’il ne serait pas opportun, étant donné que nous apportons ces modifications, de nous donner une idée de la façon dont nous pourrions intégrer cette possibilité. Nous pourrions avoir une situation où on peut poser des questions au leader du gouvernement pendant la période des questions, mais aussi s’il y a un autre ministre.

M. Thompson : Madame la sénatrice, la modification proposée ne touche que l’article 4-8(1)a). De fait, l’article 4-8(1)b) prévoit déjà la possibilité de poser une question

that senator's ministerial responsibility. Just for completeness, 4-8(1)(c) also includes a committee chair on a matter relating to the activities of the committee.

Senator Batters: That sounds great. Thank you.

The Chair: Ordering of Government Business, rule 4-13?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No notice required, rule 5-7. Agreed.

The next item is time limits for speakers; rule 6-3.

Senator Batters: No.

The Chair: There is no agreement.

Senator Woo: Chair, should we not take a vote on these issues?

The Chair: I don't think so, personally. I think we should go through those items, and then we have to go back to the Senate with those items, because even if we take a vote, it's meaningless because it has to be voted by the Senate. Why would we do that?

I personally think our work here is not to push things like that. It's to discuss things and then go back to the Senate to have a vote on it.

Senator Woo: Your views are noted. Thank you, chair.

Senator Gagné: I was wondering if, instead of "any leader or facilitator," all the titles of the leaders should be spelled out as we have agreed to do with all the other rule changes. Instead of "any leader or facilitator," should we spell out all of the applicable leadership titles to ensure consistency?

The Chair: I think this is what we did for consistency with the Parliament of Canada Act. This is how we've decided to do it.

Mr. Thompson: Senator, if I could, this discussion began reviewing the proposal from Senator Tannas and Senator Woo, and there were a number of those elements that the committee had agreed to, incorporating the language that you decide. In this particular case, there were also a number of substantive changes being proposed, so I've included that proposal untouched as there are multiple elements that are on the floor for discussion amongst the committee.

à un sénateur-ministre concernant un sujet dans le cadre de sa responsabilité ministérielle. Simplement par souci d'exhaustivité, l'article 4-8(1)c) inclut également une question au président d'un comité concernant les activités de ce comité.

La sénatrice Batters : Cela semble très bien. Merci.

La présidente : Ordre d'appel des affaires du gouvernement, article 4-13?

Des voix : D'accord.

La présidente : Motions sans préavis, article 5-7. D'accord.

Le prochain point concerne le temps de parole; article 6-3.

La sénatrice Batters : Non.

La présidente : Il n'y a pas d'accord.

Le sénateur Woo : Madame la présidente, ne devrions-nous pas mettre ces questions aux voix?

La présidente : Je ne le crois pas, personnellement. Je pense que nous devrions les examiner, puis nous devrons renvoyer ces articles au Sénat... parce que, même si nous les mettions aux voix, le résultat ne voudra rien dire puisqu'ils devront faire l'objet d'un vote au Sénat. Pourquoi ferions-nous cela?

Personnellement, je pense que notre tâche au sein du comité n'est pas de faire avancer les choses ainsi. C'est de discuter des choses et ensuite les renvoyer au Sénat pour qu'elles fassent l'objet d'un vote.

Le sénateur Woo : Nous prenons note de votre point de vue. Merci, madame la présidente.

La sénatrice Gagné : Je me demandais si, au lieu d'inscrire « d'un leader ou d'un facilitateur », nous ne devrions pas inclure tous les titres des leaders comme nous avons convenu de le faire dans le cas de toutes les autres modifications apportées au Règlement. Au lieu de « d'un leader ou d'un facilitateur », devrions-nous inclure tous les titres des leaders applicables pour assurer l'uniformité?

La présidente : Je pense que c'est ce que nous avons fait par souci d'uniformité avec la Loi sur le Parlement du Canada. C'est ainsi que nous avons décidé de procéder.

M. Thompson : Madame la sénatrice, si je puis me permettre, cette discussion a commencé par l'examen de la proposition des sénateurs Tannas et Woo. Le comité s'était entendu sur un certain nombre d'éléments, pour intégrer le libellé que vous choisissez. Dans ce cas particulier, on a aussi proposé un certain nombre de modifications de fond. J'ai donc inclus cette proposition sans rien changer, car de nombreux éléments doivent faire l'objet d'une discussion au sein du comité.

I'm not sure how the committee will want to handle that, given there is the aspect of the titles as well as some substantive things related to the time limits given to individuals. Without agreement on how to structure that, we've got two parallel issues being considered.

Senator Gagné: Okay. Could I also intervene pertaining to the term "spokesperson"? It's my understanding that there was a consensus around replacing "spokesperson" with "designated senator."

The Chair: Yes. That was put at the end of the terminology, and that's correct, we did. In the end, on page 28 — before I get to you, Senator Batters — there's a simplified table of titles that I thought would be useful to have. We could maybe agree on that and have a discussion if we agree on those titles. If we want, we could go there now because it's in the —

Mr. Thompson: Senator, I wanted to point out that there was that discussion about a designated senator. There is a definition now proposed that is very broad that just defines it as a senator designated for a purpose. In the context of this rule, however, the proposal for a spokesperson was to give every party or group a representative who would have additional time for debate, so I do think that there is a little bit more on the table than just a designated representative or designated person.

The Chair: In other words, this rule encompasses title and substance. Because it encompasses substance, we decided to put that aside.

Now, for the titles, at the end of it there's a table, as I just said. Maybe we'll go back to it. We have the English version and the French version. Maybe we should try to discuss it.

Senator Gagné: Sure.

Senator Batters: Thank you very much. With respect to that point, certainly on the substance of it, there was no consensus that we have such a thing as spokespersons for bills. That's basically allowing potentially up to 10 people or something like that to be designated as spokespersons. There was certainly no consensus on that. There might have been a consensus as to a word that would be used to title that particular position, should it exist, but there was no consensus to have that.

Really, this is all part of that same amendment. So as a result, yes, the whole part of this issue should not be gone forward with.

Je ne suis pas certain de savoir comment le comité voudra traiter cette question, étant donné qu'il y a l'aspect des titres ainsi que des éléments de fond liés au temps de parole accordé aux témoins. Comme on ne s'entend pas sur la façon de structurer cela, deux questions parallèles sont à l'étude.

La sénatrice Gagné : D'accord. Puis-je également intervenir au sujet du terme « porte-parole »? Je crois comprendre qu'il y avait consensus pour ce qui est de remplacer « porte-parole » par « sénateur désigné ».

La présidente : Oui. Ce mot a été ajouté à la fin de la terminologie, et c'est exact, nous l'avons fait. À la fin, à la page 28 — avant de vous céder la parole, sénatrice Batters —, figure un tableau simplifié des titres qui, à mon avis, nous serait utile. Nous pourrions peut-être nous mettre d'accord là-dessus et en discuter si nous nous entendons sur ces titres. Si nous le voulons, nous pouvons le faire maintenant parce que c'est dans le...

M. Thompson : Madame la sénatrice, je voulais souligner qu'une discussion a eu lieu au sujet d'un sénateur désigné. On propose maintenant une définition très vaste qui décrit simplement un sénateur désigné à une fin précise. Dans le contexte de cette disposition, toutefois, la proposition de désigner un porte-parole visait à donner à chaque parti ou groupe un représentant qui disposerait d'un temps de parole supplémentaire pour débattre, alors je pense qu'il est question d'un peu plus que d'un représentant désigné ou d'une personne désignée.

La présidente : Autrement dit, cette disposition englobe le titre et le fond. Comme elle comprend le fond, nous avons décidé de la mettre de côté.

Maintenant, en ce qui concerne les titres, à la fin, il y a un tableau, comme je viens de le dire. Nous y reviendrons peut-être. Nous avons les versions anglaise et française. Nous devrions peut-être essayer d'en discuter.

La sénatrice Gagné : Bien sûr.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Concernant ce point, pour ce qui est du fond de la question, il n'y a pas eu de consensus sur la nécessité de désigner des porte-parole pour les projets de loi. Il s'agit essentiellement de permettre la désignation comme porte-parole d'un nombre pouvant aller jusqu'à 10 personnes ou quelque chose du genre. Il n'y avait certainement pas de consensus à ce sujet. Il y en a peut-être eu sur un mot qui pourrait servir de titre pour ce poste particulier, s'il existait, mais il n'y a pas eu de consensus.

En fait, tout cela fait partie du même amendement. Alors, par conséquent, oui, il ne faudrait pas aller de l'avant avec toute cette partie de la question.

Senator Busson: Thank you very much. Going back to your decision around time limits, I totally agree that the process of finding consensus on things that we agree on is a way to make sure that we move along.

For clarification, I would like to have you comment, at least just for my own knowledge, whether or not the things we don't have consensus on — you mentioned that they would go to the Senate. They are going to be in the report as not agreed upon and voted in the Senate as a whole.

The Chair: What I proposed at the beginning in French is what we should do now is go through this and then we have a discussion on what we will do, instead of going through what we will do article by article. Will we decide to have a report on where we agree? Or will we decide to have no report and to table a report in the Senate just describing what we did in the last weeks? "Tabled" means we won't adopt a report; we will table it as a matter of information. That's one option we can decide to take at the end when we conclude.

I thought that maybe after consultation they would have some movement. I know we consulted the Progressive Senate Group, and Senator Cordy could tell you, but there was a kind of consensus in our group to go back to the original spirit of the Senate where unlimited time would be given to all leaders or facilitators. We could maybe ask those who did the consultations, each group, how they reacted to that. Did they move on that or not? This is what we did in our caucus. Senator Cordy, do you want to add anything?

Senator Cordy: I agree with your comments, absolutely. We had a really good discussion about it at our last caucus meeting or group meeting. Following up on Senator Busson's question, will we have two or more reports to the Senate, one where there is a total agreement by everybody on the committee and a second one where it might be the majority but not unanimous? Then the Senate would make the decision on whether to move forward with the Rules. I would hate for all of our work to just be in limbo and that nothing is moving forward, because I think we've done a lot of really good work over the past year, and I would like to feel assured that it's not for naught, and that we, in fact, will be moving forward.

Senator Woo: First of all, to report on the Independent Senators Group's consultations, there's very strong support for all of the items in this proposed set of rule changes.

La sénatrice Busson : Merci beaucoup. Pour revenir à votre décision concernant le temps de parole, je conviens entièrement du fait que le processus consistant à dégager un consensus à l'égard d'éléments sur lesquels nous nous entendons est une façon de nous assurer que nous progressons.

À titre de précision, j'aimerais que vous me disiez, du moins pour ma propre gouverne, si les questions sur lesquelles nous n'avons pas de consensus... vous avez mentionné qu'elles seraient soumises au Sénat. Elles figureront dans le rapport en tant que questions à l'égard desquelles il n'y a pas eu de consensus et qui feront l'objet d'un vote au Sénat.

La présidente : Ce que j'ai proposé au début en français, c'est que nous parcourions ce document et que nous discutions ensuite de ce que nous allons faire, plutôt que d'expliquer ce que nous ferons, article par article. Allons-nous décider d'établir un rapport sur les questions à l'égard desquelles nous sommes d'accord? Allons-nous décider de ne pas en établir et de déposer au Sénat un rapport qui ne fera que décrire ce que nous avons fait au cours des dernières semaines? J'entends par « déposé » que nous n'adopterons pas de rapport; nous le déposerons à titre d'information. C'est un des choix que nous pourrons décider de faire à la fin de la séance.

Je pensais qu'après consultation, il y aurait peut-être des progrès. Je sais que nous avons consulté le Groupe progressiste du Sénat, et la sénatrice Cordy pourrait vous le confirmer, mais il y avait au sein de notre groupe une sorte de consensus pour revenir à l'esprit initial du Sénat, selon lequel un temps de parole illimité serait accordé à tous les leaders ou facilitateurs. Nous pourrions peut-être demander aux gens qui ont participé aux consultations, à chaque groupe, comment ils ont réagi à cette proposition. Ont-ils pris des mesures à cet égard? C'est ce que nous avons fait au sein de notre caucus. Sénatrice Cordy, voulez-vous ajouter quelque chose?

La sénatrice Cordy : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons eu une très bonne discussion à ce sujet lors de notre dernière réunion de caucus ou de groupe. Pour faire suite à la question de la sénatrice Busson, établirons-nous deux ou plusieurs rapports à l'intention du Sénat, l'un avec l'accord de tous les membres du comité et l'autre avec celui de la majorité, mais pas à l'unanimité? Ensuite, le Sénat prendrait la décision d'aller de l'avant ou non avec le Règlement. Je ne voudrais pas que tout notre travail soit mis en suspens et que rien ne bouge, parce que je pense que nous avons fait du très bon travail au cours de la dernière année, et je voudrais avoir l'assurance que ce n'est pas pour rien et que nous irons de l'avant.

Le sénateur Woo : Tout d'abord, en ce qui concerne les consultations du Groupe des sénateurs indépendants, tous les éléments de la série de modifications qu'on propose d'apporter au Règlement reçoivent un appui très solide.

On Senator Cordy's excellent suggestion about getting a gauge for this committee's feelings on the proposed changes, would it not be helpful, then, for us to take a straw vote on each of the items to give an indication of the amount of support there is for a particular item, even if there's no consensus and even if this committee is not going to propose that the change be made? For us to be able to get this kind of feeling for where this committee was heading, we would need some indication of the amount of support, for example, on this very item we're discussing now, on the critics and designated senators and so on.

Senator Batters: First of all, just with respect to what Senator Woo was suggesting, I would have been surprised if there wasn't strong support, being as this document was taken from your motion when you were the leader of the Independent Senators Group and then since modified by Senator Tannas soon after that.

As far as what our committee has done for work on this, we had three meetings about this; some of them were fairly short and, aside from Senator Tannas, we didn't have any other witnesses to debate any of these topics with. Senator Tannas, when he was here, actually decided against a few of his most contentious issues after having heard questions and debate about those issues, yet we're still going forward with some of those different things in our discussion and didn't take Senator Tannas's comments in that direction.

So certainly, chair, when you left me a message about how this meeting would go, it was your suggestion that we would have any issues that were not agreed upon and consensus from this committee, as is the way it should be from the Rules Committee. Rules should be changed by consensus, not by majority vote, in all places, of the Senate of Canada where we actually value the rights of minority groups and should value the role of the opposition.

To simply have a vote where everyone other than the opposition votes in favour of something is not a good way to change the Rules. Instead, what you had proposed when you laid it out to me was that we would have a debate, see where we could reach consensus and then come to a report early in the New Year about the remainder of the thing. It should be an actual report where these things are debated. Perhaps we can get some answers on some of the remaining questions we were just discussing earlier in this meeting with the clerk, and other issues, and have some more time to look at these issues rather than just a quick three meetings, snap votes and change rules that have existed for this many decades.

Concernant l'excellente suggestion de la sénatrice Cordy de jauger les impressions du comité sur les modifications proposées, ne serait-il pas utile, dans ce cas, que nous tenions un vote d'essai sur chacun des points pour donner une idée de l'appui que reçoit un point en particulier, même s'il n'y a pas de consensus, et même si le comité ne va pas proposer que la modification soit apportée? Afin que nous puissions avoir une idée de vers quoi le comité se dirige, il nous faudrait une indication de l'appui, par exemple, à l'égard de la question dont nous discutons en ce moment, des porte-parole et des sénateurs désignés, et ainsi de suite.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, à propos de ce que disait le sénateur Woo, j'aurais été surprise qu'il n'y ait pas un appui solide, étant donné que ce document a été tiré de la motion que vous avez présentée lorsque vous étiez leader du Groupe des sénateurs indépendants, puis qui a été modifiée par le sénateur Tannas peu de temps après.

Quant à ce que notre comité a fait en guise de travail là-dessus, nous avons tenu trois séances à ce sujet; certaines étaient assez courtes et, à part le sénateur Tannas, aucun autre témoin n'a comparu devant vous pour débattre de ces points. Lorsqu'il était présent, le sénateur Tannas s'est prononcé contre quelques-unes de ses questions les plus litigieuses après avoir entendu les questions et les débats sur celles-ci. Pourtant, nous continuons d'aller de l'avant avec certains de ces éléments dans le cadre de notre discussion et n'avons pas tenu compte des commentaires du sénateur Tannas en ce sens.

Alors, certes, madame la présidente, lorsque vous m'avez laissé un message sur le déroulement prévu de cette séance, vous avez laissé entendre que nous aborderions toutes les questions sur lesquelles le comité ne s'est pas entendu et qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus de sa part, comme ce devrait être le cas selon le Comité du Règlement. Le Règlement devrait être modifié par consensus, et non à la majorité des voix, et ce, à tous les endroits du Sénat du Canada où nous accordons de la valeur aux droits des groupes minoritaires et devrions en accorder au rôle de l'opposition.

Le fait de se contenter de mettre quelque chose aux voix si tout le monde, sauf l'opposition, va voter en faveur n'est pas une bonne façon de modifier le Règlement. Ce que vous m'avez proposé au lieu de cela quand vous me l'avez expliqué, c'est que nous tiendrions un débat, verrions où il est possible de dégager un consensus, puis présenterions, au début de la nouvelle année, un rapport sur le reste du document. Il devrait s'agir d'un rapport en bonne et due forme dans lequel ces questions sont débattues. Peut-être que nous pourrons obtenir des réponses à certaines des questions restantes dont nous venons tout juste de discuter avec le greffier, plus tôt au cours de la séance, ainsi qu'à d'autres questions, et prévoir un peu plus de temps pour l'examen de ces questions, plutôt que de nous contenter de tenir trois séances rapides et des votes brusqués et de modifier des règles qui existent depuis autant de décennies.

Senator Wells: I would agree with Senator Cordy about finding places where there is consensus that would allow us to move rapidly towards an end point where there is consensus.

With regard to Senator Woo's suggestion that we have straw votes or something that records our opinions, it seems to me that we're doing that. As we go, we're saying, "Is everyone in accordance with this?" If we all say yes, then that's where we find accordance.

If one or two say, "No, we don't have agreement," to me, that says it either needs more discussion, more evidence or input or things on debate; and if we go to that point, where we're going to be calling votes, straw or otherwise, then I would seek to have more time to consult with our caucus or other experts that would have an opinion on this. I don't generally do things based on feeling. I do things based on evidence and debate. That's where I think that will go if we needed to find a decision where there's not accordance and agreement or consensus.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Very briefly, I think there are enough amendments on which we have a consensus to at least be able to report to the Senate.

On the items for which we have not reached a consensus, I don't think we are going to be able to come to a consensus in this committee. I therefore propose that we inform the Senate of the failure to reach a consensus and that the debate on these issues take place in the Senate.

The Chair: I think that is a good suggestion. It is what we do at present, or at least it is what I am trying to do with you.

[English]

This is what we try to do by going through, point by point, where we have consensus or not, and then we will table a report or propose a report — that is for us to discuss when we will have the report, but in preparation, we could table a report with the whole list of where we say the committee agrees to do that and disagrees on the others, and then we can have an observation on the disagreement.

So if we agree, this is what we'll do, and I don't see the need for a straw vote, because this is what we do, in a sense, when we say we agree or not.

Le sénateur Wells : Je souscris à l'opinion de la sénatrice Cordy selon laquelle il faut trouver des aspects faisant consensus qui nous permettraient de progresser rapidement vers un point final où il y a consensus.

Pour ce qui est de la suggestion du sénateur Woo de tenir des votes d'essai ou d'établir quelque chose qui consignerait nos opinions, il me semble que c'est ce que nous faisons. Au fur et à mesure que nous avançons, nous demandons « Est-ce que tout le monde est d'accord? » Si nous répondons tous par l'affirmative, c'est là que nous obtiendrons un accord.

Si un ou deux membres disent : « Non, nous ne sommes pas d'accord », à mon avis, cela voudra dire qu'il faut approfondir la discussion, plus de données probantes, de commentaires ou de choses à débattre; et, si nous nous rendons jusqu'au stade où nous allons mettre la question aux voix ou la soumettre à un vote d'essai ou autre, je voudrais disposer de plus de temps pour consulter notre caucus ou d'autres experts qui auraient une opinion à ce sujet. Je ne fais généralement pas les choses en fonction de mes sentiments. Je procède en me fondant sur des données probantes et des débats. C'est ainsi que je pense que le processus va se dérouler si nous avons besoin de prendre une décision alors qu'il n'y a pas d'accord ou de consensus.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Très brièvement, je pense qu'il y a suffisamment de modifications pour lesquelles nous avons un consensus pour, au minimum, pouvoir faire rapport au Sénat.

Pour ce qui est des éléments pour lesquels nous n'avons pas atteint le consensus, je ne crois pas que ce soit au sein de ce comité que nous puissions en venir à un consensus. Je propose donc que nous informions le Sénat du défaut de consensus et que le débat sur ces questions ait lieu au Sénat.

La présidente : Je crois que c'est une bonne suggestion. C'est ce qu'on fait actuellement ou, du moins, c'est ce que j'essaie de faire avec vous.

[Traduction]

C'est ce que nous essayons de faire en parcourant, point par point, les questions qui font consensus ou non, et, ensuite, nous allons déposer un rapport ou en proposer un... il nous incombe de discuter de la date à laquelle nous établirons le rapport, mais, en préparation, nous pourrions en déposer un qui contient toute la liste des points sur lesquels les membres du comité sont d'accord et des autres sur lesquels ils ne s'entendent pas, puis nous pourrions ajouter une observation sur le désaccord.

Donc, si nous sommes d'accord, c'est ce que nous ferons, et je ne vois pas la nécessité d'un vote d'essai, parce que, en un sens, c'est ce que nous faisons lorsque nous disons que nous sommes d'accord ou pas.

Senator Greene: Can you outline the process that you're working on right now?

The Chair: The process is that we go through rule by rule, because people consulted with their groups or caucus to see if they still agree or if they now agree on the different items. So on this rule that we are looking at, the rule on the speaking time, there's no agreement, so we will report that: on this rule, that there's no agreement.

At the end of today, Mr. Thompson will prepare a report, that I don't think, because it's December, will be ready for the last meeting of December, but it will certainly be ready for our first meeting in 2023. We'll be able to agree on the report that we will table.

Senator Greene: In other words, are you considering two reports, one with the items that we agree on and one with the items we don't?

The Chair: Depending on the discussion that we will have after that — or maybe if you want to have this discussion now, personally, I thought we would have one report, but we could have two reports if we want to have those items that we agree on voted — one report.

Senator Greene: By consensus, you're assuming — it could mean unanimity — consensus could mean unanimity or it could mean something else. It's very hard to understand what consensus actually means.

The Chair: And I know that, Senator Greene, but this is for the Senate to decide, not for the committee to decide. For the committee, I'm sorry, we have to go through unanimous consent because of the kind of rules that we are debating.

I know that consensus is not unanimity. But the way we proceed, because there's no vote, sometimes it's a consensus that's very strong and sometimes it's a consensus that's not so strong.

Senator Greene: In the case of where we are having trouble reaching unanimity, are we going to make recommendations?

The Chair: That is going to be debated in the Senate.

Senator Greene: I know it's going to be debated in the Senate, but are we going to make recommendations to the Senate?

Le sénateur Greene : Pouvez-vous décrire le processus sur lequel vous travaillez en ce moment?

La présidente : Le processus veut que nous procédions article par article, parce que les gens ont consulté leurs groupes ou leur caucus pour voir s'ils sont toujours d'accord ou s'ils sont maintenant d'accord sur les différents points. Donc, en ce qui concerne la disposition que nous examinons, celle sur le temps de parole, il n'y a pas d'accord, alors nous allons signaler l'absence d'accord sur cette disposition.

À la fin de la journée, M. Thompson préparera un rapport; je ne crois pas — parce que nous sommes en décembre — qu'il sera prêt pour la dernière séance de décembre, mais il le sera certainement au moment de notre première séance en 2023. Nous pourrons nous entendre sur le rapport que nous allons déposer.

Le sénateur Greene : Autrement dit, envisagez-vous l'établissement de deux rapports, l'un portant sur les points sur lesquels nous sommes d'accord et l'autre, sur ceux au sujet desquels nous ne nous entendons pas?

La présidente : Selon la discussion que nous aurons par la suite... ou, peut-être, si vous voulez que nous tenions cette discussion maintenant... personnellement, je pensais que nous établirions un seul rapport, mais nous pourrions en produire deux si nous voulons que les points sur lesquels nous sommes d'accord soient mis aux voix... un seul rapport.

Le sénateur Greene : Par consensus, vous présumez... cette expression pourrait vouloir dire à l'unanimité... le terme « consensus » pourrait vouloir dire unanimité ou autre chose. Il est très difficile de comprendre la signification réelle du mot « consensus ».

La présidente : Je le sais, sénateur Greene, mais c'est au Sénat de décider, pas au comité. En ce qui concerne le comité, je suis désolée, mais nous devons obtenir un consentement unanime en raison du genre de dispositions réglementaires dont nous débattons.

Je sais que le consensus n'est pas l'unanimité. Mais, compte tenu de notre façon de procéder, parce qu'il n'y a pas de vote, le consensus est parfois très fort, et il l'est parfois un peu moins.

Le sénateur Greene : Advenant que nous ayons de la difficulté à obtenir l'unanimité, allons-nous formuler des recommandations?

La présidente : La question sera débattue au Sénat.

Le sénateur Greene : Je sais qu'elle y sera débattue, mais allons-nous adresser des recommandations au Sénat?

The Chair: I don't think so, unless you want to do that. If we're not able to reach consensus, it's going to be very hard to identify the wording of the rules that we propose to the Senate.

I will remind you that on October 18, Senator Woo proposed a process to go through later on. He said that maybe we could have a little informal committee, and he proposed that he would be willing to take on the responsibility of calling an informal committee to make a motion in the Senate on the issue that we don't agree.

That's up to you, but I think the work of the committee was to look at that. When we had that discussion in October, we said, "Let's give it a try in committee to see where we can go and to clarify things. And for those issues on which we cannot agree, it's not our problem."

So we will table a report, and then I think it's about political issues. Our committee is not there to replace the leaders' meetings. When it's political, I don't think it's for our committee to decide on those issues.

Mr. Thompson: Senators, I don't wish to enter into the debate, but I wanted to flag something. The discussion of rule 6-3 provides an example of that. While there are certainly substantive proposals in here that there is not consensus on, there is also the question of titles. Were there to be a report to proceed only dealing with those changes that there is consensus on, it could lead to inconsistencies with other elements of the Rules that do have those elements that there is still discussion and debate on how exactly they should be structured and operate.

I wanted to flag for you to please keep in mind consistency throughout the Rules. If there are going to be changes made to titles in some places, those should be made throughout to ensure consistency throughout the Rules.

Senator Woo: I agree with the approach you're taking, and we have to move forward. I hope we continue immediately. But there's a feeling in this room, I think, that there are some items for which there's no consensus — no unanimity, to use Senator Greene's word — but there's a lot of support. I'm hoping the report will be able to reflect that, on some of these items which centre on the issue of the meaning of the opposition, there was a lot of support for those items to be changed, even though there wasn't unanimity. It's important that the report reflect that mood of the committee, even if it is not an item which the committee fully endorses.

La présidente : Je ne le crois pas, à moins que vous vouliez le faire. Si nous ne parvenons pas à un consensus, il sera très difficile de définir le libellé des dispositions que nous proposons au Sénat.

Je vous rappelle que, le 18 octobre, le sénateur Woo a proposé un processus à suivre plus tard. Il a dit que nous pourrions peut-être mettre sur pied un petit comité informel, et il a affirmé qu'il serait prêt à assumer la responsabilité de convoquer ce comité pour présenter au Sénat une motion sur une question au sujet de laquelle nous ne nous entendons pas.

C'est à vous de décider, mais je pense que la tâche du comité consistait à examiner ce document. Lorsque nous avons eu cette discussion en octobre, nous avons dit : « Faisons un essai en comité pour voir ce que nous pourrons accomplir et de clarifier les choses. Et, en ce qui concerne les questions sur lesquelles nous ne pouvons pas nous entendre, ce n'est pas notre problème. »

Alors, nous allons déposer un rapport, et je pense qu'il s'agit de questions politiques. Notre comité ne sert pas à remplacer les réunions des leaders. Quand c'est politique, je ne pense pas qu'il revienne à notre comité de décider de ces questions.

M. Thompson : Honorables sénateurs, je ne veux pas participer au débat, mais je voulais signaler quelque chose. L'examen de l'article 6-3 en est un exemple. Il contient certainement des propositions de fond à l'égard desquelles il n'y a pas consensus, mais il y a aussi la question des titres. S'il devait y avoir un rapport ne portant que sur les modifications qui font l'objet d'un consensus, cela pourrait donner lieu à des incohérences par rapport à d'autres éléments du Règlement qui comportent ces éléments qui font encore l'objet de discussions et de débats quant à la façon exacte de les structurer et de les appliquer.

Je tenais à vous signaler qu'il faut garder à l'esprit l'uniformité dans le Règlement. Si des changements doivent être apportés aux titres à certains endroits, il faut les apporter partout pour assurer l'uniformité dans le Règlement.

Le sénateur Woo : Je suis d'accord avec votre approche, et nous devons aller de l'avant. J'espère que nous continuons immédiatement. Mais je crois qu'on a l'impression dans cette salle qu'il n'y a pas de consensus — pas d'unanimité, pour reprendre le mot du sénateur Greene —, mais qu'il y a beaucoup d'appui, à l'égard de certains éléments. J'espère que le rapport pourra refléter le fait que, dans le cas de certains de ceux qui sont axés sur la question de la signification de l'opposition, leur modification faisait l'objet d'un appui important, même s'il n'y avait pas d'unanimité. Il est important que le rapport reflète l'humeur du comité, même si l'élément en question n'est pas appuyé par tous les membres.

Senator Batters: On that particular item, there was a lot of support, perhaps, but from members not of the opposition. When you're taking away powers of the opposition and changing rules that have existed for more than 100 years, I think it's quite important to get consensus with the opposition members too.

Senator Martin: I'm here for the first time since this discussion began, but I thought it fitting to share my prior experience when we were in government. There was one rule change that was agreed upon at the committee level. It would change fundamentally a certain proceeding in the chamber. It didn't get adopted, and that was because the independents at that time — there were two senators — and one of the senators, who is retired now, had great opposition to it. She wasn't on the Rules Committee.

I'm looking at all the agreement we've reached already and I thought this is moving very quickly. Because back then, it was one rule change; and at the end of the day, it didn't get adopted because it would have disrupted the chamber.

I thought it might be fitting to say that we're making good progress, colleagues. I've heard what everyone has said. I thought that would be fitting to share today.

Senator Greene: I want to remind the room that opposition and being opposed to something are not the same thing. You can have opposition from any corner. We must not go into the area of partisanship, because that is not opposition.

Senator Dean: On the same point, I think there's an implicit assumption on the part of some in the room that the interests of the official opposition are resident just in the individuals and collective who happen to have that title at this moment. Under the concept of not just the new Senate but the Senate that has emerged and that is developing at pace, this discussion today is absolutely reflective of that, if anybody needed a reminder of it.

We all have an interest in the powers of the opposition in the Senate. I have absolutely as much interest in that, Senator Batters, as you do. Yours is contemporaneous right now, obviously. Mine is perhaps medium to longer term. That's an interest that is shared in a more independent and less partisan Senate by everybody in this room and by our senatorial colleagues outside of this room.

La sénatrice Batters : Sur ce point particulier, il y a eu beaucoup d'appui, peut-être, mais de la part de députés qui ne sont pas de l'opposition. Lorsque vous enlevez des pouvoirs à l'opposition et que vous modifiez des dispositions réglementaires qui existent depuis plus de 100 ans, je pense qu'il est très important d'obtenir un consensus avec les députés de l'opposition aussi.

La sénatrice Martin : Je suis présente pour la première fois depuis que cette discussion a commencé, mais j'ai cru bon de vous faire part de mon expérience lorsque nous étions au pouvoir. On s'était entendu à l'échelon du comité sur la modification d'une disposition réglementaire. La modification allait changer fondamentalement une certaine façon de procéder au Sénat. Elle n'a pas été adoptée, et c'est parce que les sénateurs indépendants de l'époque — il y en avait deux — et une sénatrice, qui est maintenant à la retraite, s'y sont opposés vivement. Elle ne siégeait pas au Comité du Règlement.

Je regarde tout l'accord que nous avons déjà conclu et j'ai pensé que les choses allaient très vite. Parce qu'à l'époque, il s'agissait d'une seule modification au Règlement et, au bout du compte, elle n'a pas été adoptée parce qu'elle aurait perturbé le Sénat.

Je me suis dit qu'il serait peut-être approprié de mentionner que nous faisons de bons progrès, chers collègues. J'ai entendu ce que tout le monde a dit. J'ai pensé qu'il serait approprié de vous en parler aujourd'hui.

Le sénateur Greene : Je tiens à rappeler aux personnes présentes dans la salle que l'opposition et le fait de s'opposer à quelque chose ne sont pas la même chose. Il peut y avoir de l'opposition de n'importe quel côté. Il ne faut pas faire de partisanerie, parce que ce n'est pas de l'opposition.

Le sénateur Dean : Sur le même sujet, je pense que certaines des personnes présentes dans la salle supposent implicitement que les intérêts de l'opposition officielle sont uniquement ceux des personnes et des collectifs qui détiennent ce titre en ce moment. La discussion d'aujourd'hui, qui porte non seulement sur le nouveau Sénat, mais aussi sur celui qui a vu le jour et qui évolue à bon rythme, en est le reflet parfait, si quelqu'un avait besoin d'un rappel.

Nous nous intéressons tous aux pouvoirs de l'opposition au Sénat. Cela m'intéresse tout autant que vous, sénatrice Batters. Votre intérêt est contemporain en ce moment, évidemment. Le mien est peut-être à moyen ou à long terme. C'est un intérêt que partagent toutes les personnes ici présentes, ainsi que nos collègues sénateurs à l'extérieur de cette salle, à l'égard d'un Sénat plus indépendant et moins partisan.

I just wanted you to know that I have an interest in this too, and so do my colleagues. That's understandable. That is our right and that is our place in history at this point in time. I think it's important for all of us to acknowledge that.

Thank you, Senator Greene, for prompting me to add to your comments.

Senator Ataullahjan: As someone who is very new to the committee, I'm kind of learning and trying to follow everything. I think that the things we don't agree on should be taken to the Senate, because it will impact every senator's life and the role that senators have. I feel that we have to let every senator have a say in it. It's just a few of us who take a decision here.

I'm new to this committee. I wasn't here some time ago. I didn't know these discussions were taking place. Let's face it, we lead busy lives and sometimes we don't know what is happening in another committee. I think we owe it to all the other senators to be part of this decision.

Senator Batters: To respond to Senator Dean: First of all, I think that I bring at least a medium-term view to this. I've been in the Senate almost 10 years — in government for a few of those years and then in opposition since. While I definitely agree that opposition comes from many quarters — including sometimes even in the government's own caucus, and certainly from independent senators, as we've seen throughout the last many years, not just the last seven years — it is actually the role of the official opposition to oppose the government.

When we're considering all of these rules, when you have a parliamentary system, it's probably the role of the opposition that is the most important of all: to hold the government to account. That opposition, yes, can come from others, but it is the actual, official role of the opposition to oppose the government. That is necessary in order to have the best Parliament that we can have. Certainly, the Prime Minister should not be in a spot to be able to appoint their own opposition, and that's the reason for the role of the official opposition.

The Chair: If I may say, from the perspective of the chair — and then we will move on — that shows that maybe we would have appreciated having witnesses to talk about the opposition. However, that was the role of the Modernization Committee and it's not our role for the moment.

Let's move on. We don't have an agreement on this rule, so we will put it aside.

Senator Gagné: If I understand correctly, we're dealing with rule 6-3. Are we going through (a), (b), (c) and (d), or are we just putting everything aside?

Je voulais simplement que vous sachiez que je m'intéresse aussi à cette question, tout comme mes collègues. C'est compréhensible. C'est notre droit et c'est notre place dans l'histoire en ce moment. Je pense qu'il est important que nous le reconnaissions tous.

Je vous remercie, sénateur Greene, de m'avoir invité à ajouter quelque chose à vos observations.

La sénatrice Ataullahjan : Comme je suis très nouvelle au comité, j'apprends et j'essaie de tout suivre. Je pense que les choses sur lesquelles nous ne nous entendons pas devraient être présentées au Sénat, parce que ces modifications vont avoir une incidence sur la vie de tous les sénateurs et sur leur rôle. J'estime que nous devons laisser chaque sénateur avoir son mot à dire. Ce ne sont que quelques-uns d'entre nous qui prennent une décision.

Je suis nouvelle au sein du comité. Je n'étais pas présente il y a quelque temps. Je ne savais pas que ces discussions avaient lieu. Regardons les choses en face : nous menons des vies occupées et, parfois, nous ne savons pas ce qui se passe à un autre comité. Je pense que nous devons à tous les autres sénateurs de leur faire prendre part à cette décision.

La sénatrice Batters : Pour répondre au sénateur Dean : tout d'abord, je pense que j'apporte au moins une vision à moyen terme. Je siège au Sénat depuis près de 10 ans. J'ai été au pouvoir pendant quelques années, puis dans l'opposition. Même si je suis tout à fait d'accord pour dire que l'opposition vient de divers groupes — y compris, parfois, du propre caucus du gouvernement, et certainement des sénateurs indépendants, comme nous l'avons constaté depuis de nombreuses années, pas seulement au cours des sept dernières années —, en fait, c'est le rôle de l'opposition officielle de s'opposer au gouvernement.

Lorsque nous examinons toutes ces dispositions, dans un système parlementaire, c'est probablement le rôle de l'opposition qui est le plus important : obliger le gouvernement à rendre des comptes. Oui, cette opposition peut venir d'autres personnes, mais c'est le rôle officiel de l'opposition de s'opposer au gouvernement. C'est nécessaire pour obtenir le meilleur Parlement possible. Le premier ministre ne devrait certainement pas être en mesure de nommer les membres de sa propre opposition, et c'est pourquoi l'opposition officielle joue ce rôle.

La présidente : Si je puis dire, du point de vue de la présidence — et ensuite nous passerons à autre chose —, cela montre que nous aurions peut-être aimé recevoir des témoins pour parler de l'opposition. Mais c'était le rôle du Comité sur la modernisation, et ce n'est pas le nôtre pour l'instant.

Passons à autre chose. Nous ne nous sommes pas entendus sur cette disposition, alors nous allons la mettre de côté.

La sénatrice Gagné : Si je comprends bien, nous traitons de l'article 6-3 du Règlement. Allons-nous examiner les articles a), b), c) et d), ou bien mettons-nous tout de côté?

The Chair: No. This one rule has all those substantive titles. But for the titles, there's an opportunity later on in the paper to go back to it.

Senator Gagné: What about the speaking times?

The Chair: There's no agreement on that.

Senator Gagné: Okay. It was my understanding — and I just want to check — that, last week, there was a consensus around —

The Chair: No.

Senator Gagné: Hold on, I'm not finished — around the fact that we would retain the unlimited speaking time for the Government Representative. Is that correct? Was there a consensus there?

The Chair: Yes, there was a consensus on that.

Senator Gagné: I just wanted to confirm that. Thank you.

The Chair: There was a consensus on that, and it is still in the Rules. It has not changed.

Senator Gagné: I know it's not changed, but there was a consensus that if ever there are rule changes, that that would be —

The Chair: It could be indicated in the report.

Senator Gagné: Thank you.

The Chair: So when we revise the report, we'll underline it to make sure that we don't forget anything. Thank you for that, Senator Gagné.

We turn to rule 6-5.

Senator Batters: Agreed.

The Chair: Is there agreement to allocate time, per rule 7-1?

Senator Batters: No.

The Chair: There's no agreement on that. Do you have some comments to make about the consultative process?

Senator Batters: I don't think, given the discussions at the last couple meetings, anyway, that will be a surprise.

The next few, rules 7-1(1), 7-1(2), 7-2(1), 7-2(2), 7-3, 7-4, those are all part of the same time allocation issues, and there is no consensus on those.

La présidente : Non. Cette disposition comporte tous ces titres importants. Mais, en ce qui concerne les titres, il sera possible d'y revenir plus loin dans le document.

La sénatrice Gagné : Qu'en est-il du temps de parole?

La présidente : Il n'y a pas d'accord à ce sujet.

La sénatrice Gagné : Très bien. J'avais cru comprendre — et je veux simplement vérifier — que, la semaine dernière, il y avait un consensus relativement au...

La présidente : Non.

La sénatrice Gagné : Un instant, je n'ai pas terminé... relativement au fait que nous conserverions le temps de parole illimité accordé au représentant du gouvernement. Est-ce exact? Y a-t-il eu consensus à cet égard?

La présidente : Oui, il y a eu consensus à ce sujet.

La sénatrice Gagné : Je voulais simplement le confirmer. Merci.

La présidente : Il y a eu consensus à ce sujet, et c'est toujours dans le Règlement. Le libellé n'a pas changé.

La sénatrice Gagné : Je sais que le libellé n'a pas changé, mais il y a eu consensus selon lequel, si jamais des modifications étaient apportées au Règlement, ce serait...

La présidente : Ce pourrait être mentionné dans le rapport.

La sénatrice Gagné : Merci.

La présidente : Donc, lorsque nous réviserons le rapport, nous le soulignerons pour nous assurer de ne rien oublier. Je vous en remercie, sénatrice Gagné.

Passons à l'article 6-5.

La sénatrice Batters : D'accord.

La présidente : Sommes-nous d'accord pour fixer un délai, conformément à l'article 7-1 du Règlement?

La sénatrice Batters : Non.

La présidente : Il n'y a pas d'accord là-dessus. Avez-vous des commentaires à formuler au sujet du processus de consultation?

La sénatrice Batters : Compte tenu des discussions qui ont eu lieu au cours des deux dernières séances, je ne pense pas que ce sera une surprise.

Les prochaines dispositions — les articles 7-1(1), 7-1(2), 7-2(1) et 7-2(2) et les articles 7-3 et 7-4 — font toutes partie des mêmes questions touchant la fixation de délai, et il n'y a pas de consensus à ce sujet.

The Chair: So it's the whole of rule 7. All of the elements of rule 7, on agreement to allocate time, will be put aside.

Next, we have rule 9-5, regarding the ordinary procedure for determining the duration of bells.

Senator Batters: No.

The Chair: No consensus. The next item is to do with the deferral of a standing vote.

Senator Batters: No consensus.

The Chair: No consensus on that. Next is rule 9-10(4), "Vote deferred to Friday."

Senator Batters: On this, I just have a question. This one, it looks fine, except the definition of the government liaison. As I look at that definition — and we can go through it later — I don't think the definition is strong enough at this point. I have some questions about that, but, yes, we can look at that later.

The Chair: Okay. Next is rule 10-11(2), "Notice of motion to refer the subject matter of a bill." Is that okay?

Senator Batters: Agreed.

The Chair: Next is rule 12-3(3), "Ex officio members."

Senator Batters: No consensus.

The Chair: No consensus on that. I thought we had agreed on that.

Senator Batters: No. There was agreement that the additional ex officio members would not have a vote. As I recall it, actually, Senator Gold, the government leader, indicated that he wanted to consider the government retaining a vote. That is my recollection of that.

The Chair: I thought we agreed that nobody would vote, except that the Government Representative could have all the information.

Senator Batters: It wasn't only about information. If we look back at the transcript, I'm sure he also said that he wanted to at least consider the possibility of the government potentially retaining a vote. As well, as I look at this, having all of these people, as we've discussed here before, a parliamentary group could be as few as nine senators and we could potentially have

La présidente : C'est donc tout l'article 7. Tous les éléments de cette disposition, sur l'accord pour fixer un délai, seront mis de côté.

Ensuite, nous examinons l'article 9-5 du Règlement, qui porte sur la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie.

La sénatrice Batters : Non.

La présidente : Pas de consensus. Le prochain point concerne le report d'un vote par appel nominal.

La sénatrice Batters : Pas de consensus.

La présidente : Il n'y a pas de consensus à ce sujet. Nous passons maintenant à l'article 9-10(4) du Règlement, « Vote reporté au vendredi ».

La sénatrice Batters : À ce sujet, je n'ai qu'une question. Cette modification semble bien, sauf pour ce qui est de la définition de l'agent de liaison du gouvernement. Si j'examine cette définition — et nous pourrons y revenir plus tard —, je ne crois pas qu'elle soit suffisamment solide pour l'instant. J'ai quelques questions à ce sujet, mais, oui, nous pourrons y revenir plus tard.

La présidente : D'accord. La prochaine disposition est l'article 10-11(2) du Règlement, « Préavis d'une motion de renvoi de la teneur d'un projet de loi ». Êtes-vous d'accord?

La sénatrice Batters : D'accord.

La présidente : Vient ensuite l'article 12-3(3), « Membres d'office ».

La sénatrice Batters : Pas de consensus.

La présidente : Il n'y a pas de consensus à ce sujet. Je croyais que nous nous étions entendus sur cette modification.

La sénatrice Batters : Non. Il a été convenu que les membres d'office supplémentaires n'auraient pas droit de vote. Si je me souviens bien, en fait, le sénateur Gold, le leader du gouvernement, a affirmé qu'il voulait envisager que le gouvernement conserve un droit de vote. Voilà ce dont je me souviens.

La présidente : Je croyais que nous avions convenu que personne ne voterait, sauf que le représentant du gouvernement pourrait obtenir toute l'information.

La sénatrice Batters : Ce n'était pas seulement une question d'information. Si nous regardons la transcription, je suis certaine que le sénateur Gold a également dit qu'il voulait au moins envisager la possibilité que le gouvernement conserve un droit de vote. En outre, comme nous en avons déjà discuté au sein du comité, un groupe parlementaire pourrait ne compter que neuf

10 different groups with leaders who would come to these meetings.

As I considered that this past week, already we have many committees where senators have a very short time to be able to question witnesses and if we had, potentially, that many leaders coming to meetings all of a sudden, which were potentially very controversial — so if all of the leaders wanted to come to those, then that would lead to a lot more people in that committee to question and propose amendments and all of those kinds of things. All this would do is take away the ability to vote for ex officio members, but they would still be able to propose amendments, question witnesses and debate. Then that would, of course, really, further dilute the opposition. There are some committees where we only have two opposition members on a committee. If, all of a sudden, a committee is flooded with 9 or 10 different group leaders, that role would be even further diluted.

Senator Dean: I have a question for the committee. As we close out the discussion on this item, to return briefly to balance, I just have a question to ask on rule 9-5. I don't want to interrupt the flow of this discussion to do it.

Senator Greene: Senator Batters, I support you on this point.

Senator Batters: Thanks.

Senator M. Deacon: I'm trying to clarify. I thought I had rule 12-3 sorted out in my little noggin here after our last meeting, but I would appreciate clarifying what was said. What did we agree upon? I have a different memory. I'm okay to be on an island, but I want to be really clear on the intent of this room on rule 12-3.

The Chair: Maybe Mr. Thompson can go ahead, and I will add my thoughts if I think they are needed.

Mr. Thompson: There was certainly some discussion. Senator Batters' recollection about comments from Senator Gold, as I recall, is quite accurate. He did muse openly about wanting to retain that vote, it being the only vote that government members would have on committees. That said, there was not a formal decision made. There was some general discussion and direction, and I drafted some wording flowing from that, but it's up to the committee to determine whether what is before you is what you want. If there's consensus, great, and if there isn't, we can perhaps move on or go back to the drawing board with how you'd like that structured.

sénateurs, et il pourrait y avoir dix groupes différents et des leaders qui assisteraient à ces séances.

Comme je considérais qu'au cours de la dernière semaine, il y avait déjà de nombreux comités où les sénateurs ont disposé de très peu de temps pour interroger les témoins et, s'il était possible qu'un aussi grand nombre de leaders se mettent soudainement à se présenter aux séances, qui avaient le potentiel de susciter une grande controverse... alors, si tous les leaders voulaient se présenter à ces séances, cela amènerait beaucoup plus de gens au sein de ce comité à poser des questions et à proposer des amendements et ce genre de choses. Le seul effet qu'aurait cette modification, c'est d'empêcher les membres d'office de voter, mais ils pourraient tout de même proposer des amendements, interroger des témoins et débattre. Et puis, en réalité, cela diluerait encore plus l'opposition, bien entendu. Certains comités ne comptent que deux membres de l'opposition. Si, soudainement, un comité était inondé de neuf ou dix leaders de groupes différents, ce rôle serait encore plus dilué.

Le sénateur Dean : J'ai une question à poser au comité. Comme nous terminons la discussion sur ce point, pour revenir brièvement sur l'équilibre, j'ai une question à poser au sujet de l'article 9-5 du Règlement. Je ne veux pas interrompre la discussion pour le faire.

Le sénateur Greene : Sénatrice Batters, je vous appuie sur ce point.

La sénatrice Batters : Merci.

La sénatrice M. Deacon : J'essaie de comprendre clairement. J'avais cru dans ma petite tête que la question de l'article 12-3 était réglée depuis notre dernière séance, mais je vous serais reconnaissante de préciser ce qui a été dit. Sur quoi nous sommes-nous entendus? J'ai un souvenir différent. Je veux bien être seule à penser comme je pense, mais je veux comprendre clairement l'intention des personnes ici présentes en ce qui concerne l'article 12-3 du Règlement.

La présidente : Peut-être que M. Thompson pourrait prendre la parole, et j'ajouterais mes réflexions si je crois qu'elles sont nécessaires.

M. Thompson : Certes, des discussions ont eu lieu. D'autant que je sache, les souvenirs de la sénatrice Batters au sujet des commentaires du sénateur Gold sont tout à fait exacts. Il a parlé ouvertement de son désir de conserver ce droit de vote, car il s'agit du seul que les membres du gouvernement auraient au sein des comités. Cela dit, aucune décision officielle n'a été prise. Il y a eu une discussion et une orientation générales, et j'ai rédigé un certain libellé fondé sur celles-ci, mais il appartient aux membres du comité de déterminer si ce qu'ils ont sous les yeux correspond à ce qu'ils veulent. S'il y a consensus, très bien, et s'il n'y en a pas, nous pouvons peut-être passer à autre chose ou retourner à la table à dessin pour voir comment vous voudriez que cette disposition soit structurée.

Senator M. Deacon: Thank you so much. With that, at this moment, to clarify, we do not have consensus on rule 12-3 at this moment?

The Chair: That's right.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: We can go back to Senator Dean.

Senator Dean: Just very briefly, holding in mind what seems to be the importance of ownership of holding the government to account, and the sort of propriety that is implicit in that, I'd ask a question of Senator Batters. How does that relate to bells and who has input into the question of how bells are rung and when and for how long? If you could enlighten me on that, I would be appreciative.

Senator Batters: Sure. As I indicated at one meeting on this topic, at least, this particular one is more of a situation where it seems completely unworkable to have, as I say, potentially 9 or 10 different group leaders — government leader, opposition leader, all these other group leaders — who could all be involved in the agreement then to try to negotiate the bell. Already, we have a situation where, if there's no agreement, one senator can just stand up and say no, and then you have a 60-minute bell. We already have a situation where if there's no agreement, regardless of whether there's an attempt to find consensus with all of the different leaders of groups, then we already have a 60-minute bell. It doesn't seem necessary to change it to come up with that system.

As I have voiced before, it would be potentially completely unworkable for the whips to try to be only negotiating with the government and opposition whip. Obviously, there's always some consultation with the others, but to try to come up with agreement on a bell, you can take as long to do that as the bell would last.

Senator Saint-Germain: I don't like to work on hypotheses, but I have two given this observation.

[Translation]

In the event that there were 10 groups of nine senators, we can understand that very few of those groups will have more than one senator per committee, and even, in some cases, that they will have to divide the committees among themselves. In a democratic system, I think the majority must be consulted and be heard. Why would we then give one group of nine senators all the powers over the other groups?

I think we should stop having these kinds of discussions and continue our work, and we will see in the Chamber about the other aspects that affect all of the senators, on which we have not

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup. Sur ce, pour que ce soit bien clair, nous n'avons pas de consensus sur l'article 12-3 pour l'instant?

La présidente : C'est exact.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

La présidente : Nous pouvons revenir au sénateur Dean.

Le sénateur Dean : Très brièvement, en tenant compte de ce qui semble être l'importance de la responsabilité d'obliger le gouvernement à rendre des comptes, et du genre de rectitude qui en découle implicitement, je voudrais poser une question à la sénatrice Batters. En quoi cela se rapporte-t-il à la sonnerie et aux personnes qui ont leur mot à dire sur la façon dont elle se fait entendre, sur le moment où elle retentit et sur sa durée? Si vous pouviez m'éclairer à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

La sénatrice Batters : Bien sûr. Comme je l'ai mentionné lors d'une séance sur ce sujet, à tout le moins, ce problème particulier tient à une situation où il semble tout à fait irréaliste de permettre, comme je l'ai dit, à peut-être neuf ou dix leaders de groupes différents — celui du gouvernement, celui de l'opposition et tous les autres leaders de groupe —, qui pourraient tous être parties à l'entente, de tenter de négocier la sonnerie. Nous avons déjà une situation où, s'il n'y a pas d'accord, un sénateur peut simplement se lever et dire non, puis la sonnerie retentit pendant 60 minutes. Nous sommes déjà dans une situation où, s'il n'y a pas d'accord, peu importe si on tente de dégager un consensus avec tous les différents leaders de groupe, il y a une sonnerie de 60 minutes. Il ne semble pas nécessaire de modifier la disposition pour établir ce système-là.

Comme je l'ai déjà affirmé, il pourrait être absolument impossible pour les whips de tenter de négocier uniquement avec le gouvernement et le whip de l'opposition. Évidemment, il y a toujours des consultations avec les autres, mais il pourrait falloir autant de temps pour essayer de s'entendre sur une sonnerie que la durée de la sonnerie.

La sénatrice Saint-Germain : Je n'aime pas travailler sur des hypothèses, mais j'en ai deux, compte tenu de cette observation.

[Français]

Dans l'éventualité où il y aurait 10 groupes de neuf sénateurs, on peut comprendre qu'il y aura très peu de ces groupes qui auront plus d'un sénateur par comité et même, dans certains cas, qu'ils vont se partager des comités. Dans un contexte démocratique, je pense que la majorité doit être consultée et entendue. Pourquoi donnerions-nous alors à un groupe de neuf sénateurs tous les pouvoirs sur les autres groupes?

Je pense qu'on devrait cesser d'avoir ce genre de discussions et continuer notre travail, et on verra en Chambre pour les autres aspects qui concernent l'ensemble des sénateurs sur lesquels

heard ourselves. However, I think we really have to continue making sure that these rules are modernized and brought in line with the contemporary Senate.

Please, continue.

The Chair: Thank you for that comment. We are now at point 12.5.

[*English*]

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: “Service fee proposal,” rule 12-8?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Rule 12-18: “Meetings on days the Senate is adjourned.”

Senator Batters: No consensus.

The Chair: Next is “Communication of request,” rule 12-24.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: “Tabling response,” rule 12-24?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: “Appointment of committee,” rule 12-27?

Senator Batters: No. No consensus.

The Chair: Appointment of committee?

Senator Batters: No. Practice is one thing, but the rule — it’s a significant change adding all of the different leaders and facilitators into that particular one.

The Chair: So on the Selection Committee, you don’t agree? Appointment of committee?

Senator Batters: It’s not the Selection Committee.

Mr. Thompson: Senators, just for clarification, that is not for the Selection Committee; that is for the nomination of members of Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators.

Senator Batters: That’s great, but we’re talking about rule changes here, and this is adding in a requirement to have all of the leaders and facilitators of recognized parties and groups added to seconding that motion.

nous ne nous sommes pas entendus. Toutefois, je crois qu’il faut vraiment continuer à faire en sorte que ces règles soient modernisées et adaptées à la réalité du Sénat contemporain.

S’il vous plaît, continuons.

La présidente : Merci de cette remarque. Nous sommes rendus au point 12.5.

[*Traduction*]

Est-ce d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : « Proposition de frais de service », article 12-8?

Des voix : D'accord.

La présidente : Article 12-18 : « Séances de comité en période d’ajournement du Sénat ».

La sénatrice Batters : Pas de consensus.

La présidente : Vient ensuite la « communication de la demande », article 12-24.

Des voix : D'accord.

La présidente : « Dépôt de la réponse », article 12-24?

Des voix : D'accord.

La présidente : « Nomination du comité », article 12-27?

La sénatrice Batters : Non. Pas de consensus.

La présidente : « Nomination du comité »?

La sénatrice Batters : Non. La pratique, c'est une chose, mais l'article... il s'agit d'une modification importante qui ajoute tous les différents dirigeants et facilitateurs.

La présidente : Alors, vous n'êtes pas d'accord en ce qui concerne le Comité de sélection?

La sénatrice Batters : Il ne s'agit pas du Comité de sélection.

M. Thompson : Honorables sénateurs, je tiens simplement à préciser que cette disposition ne concerne pas le Comité de sélection, mais plutôt la nomination des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs.

La sénatrice Batters : C'est merveilleux, mais il est question de modifications à une disposition, et il s'agit d'ajouter une exigence selon laquelle tous les leaders et les facilitateurs des partis et des groupes reconnus doivent appuyer la motion.

Again, it could be unworkable. What if you have a situation where they're not able to get that? Then, potentially you could be holding up the entire Ethics Committee from getting its membership comprised if one leader or facilitator doesn't agree with that.

Senator Woo: The Ethics Committee would be unworkable if members of other groups that form the majority of the Senate are not willing to agree to the members being on that committee.

Senator Batters: This is not a majority.

Senator Woo: It beggars belief that you would not agree to this —

Senator Batters: It's not a majority situation.

Senator Woo: — but your position is noted, and I think we should move on.

The Chair: We'll move on, and we will note there is an objection by the group —

Senator Batters: Chair, it's simply a matter that it would then be a requirement that every single leader or facilitator would have to agree to that motion. I wouldn't want to see the formation of the Ethics Committee held up because one leader, for who knows what reason, may not agree to the formation of that committee. So we want to make sure —

Senator Cordy: Chair, I think we said that on those kinds of things we would discuss further, and that we would continue with the things we agree on.

The Chair: So there's no agreement.

“Tabling by Government?” That is rule 14-1(1).

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Tabling ordered by Senate? This one is rule 14-1(2).

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Rule 16-1: “Message on Royal Assent?”

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we are at the appendix: “Except where otherwise noted, proposed text has been provided by the GRO.” These things have been tabled in preceding meetings.

Encore une fois, cela pourrait être irréalisable. Que se passera-t-il si on se retrouve dans une situation où le comité ne peut pas obtenir cet appui? À ce moment-là, le fait qu'un leader ou un facilitateur n'est pas d'accord pourrait empêcher l'ensemble du comité sur l'éthique de se composer de membres.

Le sénateur Woo : Le comité sur l'éthique ne pourrait pas fonctionner si les membres des autres groupes qui forment la majorité au Sénat n'étaient pas disposés à accepter les membres qui y siègent.

La sénatrice Batters : Ce n'est pas une majorité.

Le sénateur Woo : Il est difficile de croire que vous n'aprouveriez pas ce...

La sénatrice Batters : Ce n'est pas une situation de majorité.

Le sénateur Woo : ... mais votre position est notée, et je pense que nous devrions passer à autre chose.

La présidente : Nous allons poursuivre, et nous allons noter qu'il y a une objection au sein du groupe...

La sénatrice Batters : Madame la présidente, c'est seulement qu'il serait alors obligatoire que chaque leader ou facilitateur accepte la motion. Je ne voudrais pas que la formation du comité sur l'éthique soit retardée parce qu'un leader, pour une raison que l'on ignore, ne serait pas d'accord avec la formation de ce comité. Nous voulons donc nous assurer...

La sénatrice Cordy : Madame la présidente, je crois que nous avons dit que nous tiendrions une discussion approfondie sur ce genre de choses et que nous allions poursuivre avec celles sur lesquelles nous sommes d'accord.

La présidente : Il n'y a donc pas d'accord.

« Dépôt de documents par le gouvernement »? Il s'agit de l'article 14-1(1) du Règlement.

Des voix : D'accord.

La présidente : « Ordre de dépôt de documents »? Il s'agit de l'article 14-1(2).

Des voix : D'accord.

La présidente : Article 16-1 : « Message concernant la sanction royale »?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous en sommes maintenant à l'annexe : « Sauf indication contraire, le texte proposé a été fourni par le BRG ». Ces éléments ont été déposés lors de séances précédentes.

On the definition of “public bill,” is it agreed?

Senator Batters: I have a question about this.

On this one, I’m wondering if this needs to state that a non-government bill needs to be introduced by a senator. It doesn’t specifically say that. I don’t know, Mr. Thompson, if that is something that needs to be said, because it says “or a non-Government bill.” It’s very precise as to who would need to introduce a public bill that may be a government bill — that’s very precise — but then it says “or a non-Government bill.” It doesn’t have that same precision, and I’m wondering, Mr. Thompson, if it needs to have that level of precision.

Mr. Thompson: I’d like to reflect on that a little bit more. I have an instinct, but I hesitate to speak without thinking about it. I’ll discuss that with some of my colleagues and get back to you.

Senator Batters: Thank you.

The Chair: Maybe it’s time to talk about the wording, because in this proposition, there’s a different translation about the sponsor, the critic and the introduction of a designated senator. Maybe it’s time to look at the table on page 28. If you agree, that would clarify the discussion.

At the end of page 28, there is a table where there is a proposed French version. Actually, in English it’s “sponsor.” In French, it is *parrain*, which is a gendered word and very old.

Because people are sometimes not the author of a bill, it’s better to use a general term that includes the possibility to be the author. “Sponsor” does that; you can sponsor a bill because you’re the author, or you can sponsor a government bill, but in French, the word *auteur* doesn’t have this universal category. *Auteur* means you are the one who wrote the bill.

An interesting translation would be *promoteur*. Instead of *parrain*, you will have *promoteur*. It’s easy and more gender neutral than *parrain* and *marraine*, which are old words.

“Critic” in French is *porte-parole*. It does not mean critic. That’s not a good translation. It exists in French, the word being *critique*, which is the translation of “critic.” It’s possible that we could use *critique*. Actually, when we talk about that, we don’t say, “Who is the *porte-parole*?” We say, “Quel est le critique?” We do use *critique* all the time.

“Designated senator” is a new category that was not included previously. That’s easy.

Sommes-nous d’accord sur la définition de « projet de loi d’intérêt public »?

La sénatrice Batters : J’ai une question à ce sujet.

Dans ce cas-ci, je me demande s’il faut préciser qu’un projet de loi d’initiative parlementaire doit être présenté par un sénateur. Ce n’est pas précisé. Monsieur Thompson, je ne sais pas si c’est quelque chose qui doit être dit, parce qu’on dit « ou d’initiative parlementaire ». On énonce très précisément qui devrait présenter un projet de loi d’intérêt public qui pourrait être d’initiative gouvernementale — c’est très précis —, mais on dit ensuite « ou d’initiative parlementaire ». Le libellé n’est pas aussi précis, et je me demande, monsieur Thompson, si ce niveau de précision est nécessaire.

M. Thompson : J’aimerais y réfléchir un peu plus. Mon instinct me dit quelque chose, mais j’hésite à en parler sans y avoir réfléchi. Je vais en discuter avec certains de mes collègues et vous revenir là-dessus.

La sénatrice Batters : Je vous remercie.

La présidente : Il est peut-être temps de parler des termes utilisés, parce que cette proposition contient une traduction différente pour les termes anglais « *sponsor* » et « *critic* » et le titre de « *designated senator* » qu’elle instaure. Il est peut-être temps de regarder le tableau de la page 28. Si vous le voulez bien, cela clarifierait la discussion.

À la fin de la page 28, il y a un tableau où on propose une version française. En anglais, c’est « *sponsor* ». En français, c’est « *parrain* », un mot sexospécifique et très vieux.

Comme la personne n’est parfois pas l’auteur du projet de loi, il est préférable d’utiliser un terme général qui inclut la possibilité d’être l’auteur. C’est le cas du mot anglais « *sponsor* »; un sponsor peut être l’auteur d’un projet de loi, ou bien il peut en parrainer un d’initiative gouvernementale, mais, en français, le mot « *auteur* » n’appartient pas à cette catégorie universelle. Il désigne la personne qui a rédigé le projet de loi.

Une traduction intéressante serait « *promoteur* ». Au lieu de *parrain*, on dira « *promoteur* ». C’est facile et c’est plus neutre que « *parrain* » et « *marraine* », qui sont de vieux mots.

L’équivalent français du mot « *critic* » est « *porte-parole* ». Il n’a pas la même signification que le mot anglais. Ce n’est pas une bonne traduction. Il existe en français le mot « *critique* », qui est l’équivalent de « *critic* ». Il est possible que nous puissions utiliser ce mot. En fait, quand nous en parlons, nous ne demandons pas « Qui est le *porte-parole*? » Nous disons : « Quel est le *critique*? » Nous utilisons constamment le mot « *critique* ».

Le titre de « *designated senator* » appartient à une nouvelle catégorie qui n’était pas incluse auparavant. C’est facile.

Senator Batters: I'm just looking at those question-and-answer sheets that we were provided with. There was a little bit of discussion in here about the word "sponsor" of the bill. It indicates in here that in France, it is *auteur* —

The Chair: Which means the one who wrote the bill.

Senator Batters: Yes. And it also looks like that for the National Assembly of Québec, as well.

The Chair: Because they don't have a Senate, and those who propose are also the author.

Senator Batters: It is probably the Ministry of Justice that is the author, but yes.

Then, it's same thing with Senator Mégie's question on the Office québécois de la langue française.

Is the word you're proposing for sponsor, *promoteur*, used anywhere? Do we know?

The Chair: It is a translation. If you look in the dictionary, it is a translation of "sponsor."

Senator Batters: Do we know of any other parliaments that use it?

The Chair: I don't know. We'd have to look at the countries that are officially bilingual to see what they use, but I don't know.

Senator Batters: Thank you.

[Translation]

Senator Saint-Germain: I think that in French, "parrain" and "marraine" are also fine. "Promoteur" does have a different connotation. A parrain can even, after hearing their colleagues in committee, propose an amendment themselves. I think this could stay as "parrain" or "marraine" of a bill in French. I agree with Senator Batters.

The Chair: What are we going to do in the case of senators who, eventually, have no gender?

Senator Saint-Germain: First, the feminine is *marraine* and not *parrain*.

The Chair: Yes, but persons who have no gender?

Senator Saint-Germain: What do we do at present with a sponsor who has no gender? What is a *promoteur* who has no gender, I would like to learn?

The Chair: It's a *promoteur*.

La sénatrice Batters : Je suis en train de regarder les feuilles de questions et réponses qui nous ont été fournies. Il y est un peu question du mot anglais « *sponsor* » relativement à un projet de loi. Il y est mentionné qu'en France, on dit « *auteur* »...

La présidente : Mot qui désigne la personne qui a rédigé le projet de loi.

La sénatrice Batters : Oui. Et il semble que l'Assemblée nationale du Québec l'utilise également.

La présidente : Parce qu'il n'y a pas de Sénat et que les personnes qui proposent sont aussi les auteurs.

La sénatrice Batters : C'est probablement le ministère de la Justice qui est l'auteur, mais oui.

Ensuite, c'est la même chose en ce qui concerne la question de la sénatrice Mégie sur l'Office québécois de la langue française.

Le mot que vous proposez pour traduire « *sponsor* », « *promoteur* », est-il utilisé quelque part? Le savons-nous?

La présidente : Il s'agit d'une traduction. Si vous regardez dans le dictionnaire, c'est une traduction du terme « *sponsor* ».

La sénatrice Batters : Y a-t-il d'autres parlements qui l'utilisent?

La présidente : Je ne sais pas. Il faudrait regarder pour voir quel terme les pays qui sont officiellement bilingues utilisent, mais je ne le sais pas.

La sénatrice Batters : Merci.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Je crois qu'en français, « *parrain* » et « *marraine* », c'est aussi très bien. Il y a une connotation quand même différente à « *promoteur* ». Un parrain peut même, après avoir entendu les collègues en comité, proposer lui-même un amendement. Je crois que ce mot pourrait demeurer en français « *parrain* » ou « *marraine* » d'un projet de loi. Je suis d'accord avec la sénatrice Batters.

La présidente : Qu'allons-nous faire dans le cas des sénateurs qui, éventuellement, seraient non genrés?

La sénatrice Saint-Germain : Premièrement, le féminin c'est *marraine* et non pas *parrain*.

La présidente : Oui, mais les personnes non genrées?

La sénatrice Saint-Germain : Qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là avec un *promoteur* non genre? Qu'est-ce qu'un *promoteur* non genre, j'aimerais l'apprendre?

La présidente : C'est un *promoteur*.

Senator Saint-Germain: So what is a *parrain* or a *marraine*?

The Chair: In any event. We now know that there are “iels”. There is no “il” or “elle”, there are “iels”. “Promoteur” is more neutral. That would be my feeling, but we will have to do a study of the meanings if we keep “parrain” and “marraine”, but I find that very old fashioned.

Senator Gagné, could the Standing Senate Committee on Official Languages give an opinion?

Senator Gagné: I’m not certain about that. This debate has been going on for years in French. It is always difficult to reach an agreement. You raise a good point regarding the gender-neutral term.

I know that as a woman, we don’t really like the masculine taking precedence, but that was the grammatical rule. We do have to note that in Appendix 1, it says, and I quote:

In the French version of the Rules, the masculine gender is used throughout, without any intent to discriminate but solely to make the text easier to read.

I don’t know whether we still want to follow that rule, but that passage does appear in the Rules. Personally, I am less fond of “promoteur” and, as Senator Batters said, “auteur”, we can have *auteur* and *auteure*, but we often have this challenge. The author is often the Minister of Justice, and that’s someone else.

I don’t know. I think we are going around in circles on this subject. That’s my view.

The Chair: Thank you. We will leave this item aside with the items for discussion to be continued at another time.

[*English*]

Senator Batters: On the issue of critic, I agree with your comment that the word *critique* seems like a good word to use. In the section dealing with the critic of a bill, there’s actually one part that is perhaps unintended. When we’re looking at the definition of critic of a bill, included in here it says that the critic would be designated by the leader or representative of the government or deputy leader if the sponsor is not a government member, or the Leader of the Opposition or the deputy if the sponsor is a government member. The problem with this particular definition as it exists and is proposed to —

The Chair: We are not yet at the definition. We were just talking about the translation of titles. I know there’s a problem with that writing.

La sénatrice Saint-Germain : Alors, qu’est-ce qu’un parrain ou une marraine?

La présidente : En tout cas. Nous savons maintenant qu’il y a des « iel ». Il n’y a pas de « il » ou de « elle », il y a des « iel ». « Promoteur » est plus neutre. Ce serait ma perception, mais on pourra faire une étude sur les significations ou on garde « parrain » et « marraine », mais je trouve cela très vieux jeu.

Sénatrice Gagné, est-ce que le Comité sénatorial permanent des langues officielles pourrait se prononcer?

La sénatrice Gagné : Je ne suis pas certaine de cela. On a ce débat depuis des années en français. C’est toujours difficile d’arriver à une entente. Vous soulevez un bon point en ce qui concerne le terme non génré.

Je sais qu’en tant que femme, on n’aime pas nécessairement que le masculin l’emporte, mais c’était la règle de grammaire. Il faut quand même noter que dans l’annexe 1, on dit ce qui suit, et je cite :

Le masculin générique est utilisé dans la version française du Règlement sans aucune discrimination et uniquement dans le but d’alléger le texte.

Je ne sais pas si on veut encore adhérer à cette règle, mais il y a quand même ce texte dans le Règlement. Personnellement, j’aime moins « promoteur » et comme la sénatrice Batters l’a mentionné, « auteur », on peut avoir *auteur* et *auteure*, mais on a souvent ce défi. L’auteur, c’est souvent le ministre de la Justice, c’est une autre personne.

Je ne sais pas. Je trouve qu’on tourne en rond avec ce sujet. C’est mon point de vue.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons mettre de côté cet élément avec des éléments de discussion à poursuivre à un autre moment.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Sur la question du terme anglais « *critic* », je suis d’accord avec vous pour dire que « *critique* » semble être un bon mot à utiliser. La disposition qui porte sur le critique d’un projet de loi comporte une partie qui n’est peut-être pas intentionnelle. Lorsque nous examinons la définition de « *critique d’un projet de loi* », il est énoncé que cette personne serait désignée soit par le leader ou représentant du gouvernement, ou le leader adjoint si le parrain n’est pas membre du gouvernement, soit par le leader ou le leader adjoint de l’opposition ou si le parrain est membre du gouvernement. Le problème que présente cette définition particulière telle qu’elle existe et qui est proposée pour...

La présidente : Nous n’en sommes pas encore à la définition. Nous parlions seulement de la traduction des titres. Je sais que ce libellé pose un problème.

Senator Batters: Right.

The Chair: But we are not there yet.

Senator Batters: Oh, I thought that's where you were. Sorry about that.

The Chair: No. I was just on the translation of the titles.

Senator Batters: I see.

The Chair: What I understand is that, for the moment, we will keep *parrain* and *marraine* as the translation for sponsor, and we will keep *porte-parole* as the translation of critic. We won't talk about "designated senator" because there's no agreement on the definition of that. We will go to the definition later. On the translation, we will keep the old nomenclature.

We are now on page 19 — "Critic of a bill" — so we are at your point. I understand that there's a problem now because, in fact, for non-government bills, it's not the government that decides who is the critic. It was the practice at the beginning of the new Senate. At that time, I was in the position of Senator Gagné and I was receiving calls asking, "Can I be the critic for that individual senator bill?" It was very hard to decide.

The practice now, as I understand it, when we have a private member's bill — an S- or C-bill with a three-digit number — the practice in scroll would be to look at the opposition to be the critic or — I was wondering: Has it happened that the critic of a bill that was, let's say, proposed by the Independent Senators Group — ISG — was a member of the Progressive Senate Group? Has that happened?

Senator Saint-Germain: Yes. I remember one on which Senator Boisvenu agreed to be the critic on a bill tabled by an ISG senator. I just don't remember the bill —

The Chair: Yes, but that was Senator Boisvenu from the opposition.

Senator Saint-Germain: Yes.

The Chair: Has it happened that the critic of an S- or C-bill with a three-digit number where the sponsor was not the opposition?

Senator Martin: We had a C-bill in the Commons where Senator Dalphond was the sponsor.

La sénatrice Batters : Exact.

La présidente : Mais nous ne sommes pas encore rendus là.

La sénatrice Batters : Oh, je pensais que c'était là que vous étiez rendue. Désolée.

La présidente : Non. Je parlais seulement de la traduction des titres.

La sénatrice Batters : Je vois.

La présidente : Ce que je crois comprendre, c'est que, pour l'instant, nous allons conserver les mots « *parrain* » et « *marraine* » comme traduction de « *sponsor* », et nous conserverons le terme « *porte-parole* » comme traduction de « *critic* ». Nous ne parlerons pas de « *designated senator* » parce qu'il n'y a pas d'entente sur la définition de ce titre. Nous reviendrons à la définition plus tard. Pour ce qui est de la traduction, nous allons conserver l'ancienne nomenclature.

Nous en sommes maintenant à la page 19 — « Critique d'un projet de loi » —, alors, nous sommes arrivés à votre point. Je crois savoir qu'il y a un problème parce qu'en fait, dans le cas des projets de loi d'initiative parlementaire, ce n'est pas le gouvernement qui décide qui est le critique. C'était la pratique au début du nouveau Sénat. À ce moment-là, j'occupais le poste de la sénatrice Gagné, et je recevais des appels me demandant si je pouvais être la porte-parole du projet de loi de tel sénateur. La décision était très difficile à prendre.

D'après ce que je crois comprendre, lorsqu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire — un projet de loi commençant par un S ou un C suivi d'un numéro à trois chiffres —, la pratique actuelle consiste à nommer un critique au sein de l'opposition ou... je me demandais s'il était arrivé que le porte-parole d'un projet de loi qui avait été, disons, proposé par le Groupe des sénateurs indépendants — le GSI — était un membre du Groupe des sénateurs progressistes? Est-ce déjà arrivé?

La sénatrice Saint-Germain : Oui. Je me souviens d'un projet de loi dont le sénateur Boisvenu avait accepté d'être le porte-parole, qui avait été déposé par un sénateur du GSI. Je ne me souviens tout simplement pas du projet de loi...

La présidente : Oui, mais c'était le sénateur Boisvenu de l'opposition.

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

La présidente : Est-il arrivé qu'un sénateur soit le porte-parole d'un projet de loi commençant par un S ou un C suivi d'un numéro à trois chiffres dont le parrain n'était pas l'opposition?

La sénatrice Martin : Nous avons eu à la Chambre des communes un projet de loi dont le sénateur Dalphond était le parrain.

The Chair: Senator Dalphond was the sponsor, but who was the critic?

Senator Martin: Oh, the critic, sorry. The critic was one of our senators.

The Chair: So it's always you, the Conservative caucus of the opposition, that is the critic of any bill, except when it is tabled by yourself, of course.

Senator Wells: Right. So I think in most cases, and in my time serving as deputy leader, those discussions came up at scroll from time to time. But I know there are some bills where if the author in the House of Commons or the sponsor in the House of Commons is, in our instance, a Conservative, we would probably have a Conservative sponsor in the Senate, and there would be someone else as the critic. In fact, there's a bill coming before us where it's a Conservative private member's bill in the House; I'm sponsoring it in the Senate, and an ISG member is the critic.

The Chair: Right. That makes sense, and we understand that, but if a bill is not sponsored by the Conservative caucus, who will be the critic of this bill? What I have been seeing is that we always say the critic will come from the opposition. Is that the rule or the practice? Because it's not the rule.

Senator Batters: I guess I would say that's in keeping with the role. There have been times in the last number of years where that could deviate, but that should be the default. That seems to be in keeping with the formal role of the opposition.

Actually, what I had noticed about this particular possible amendment is a larger problem than this, given the current scenario, where many times — almost always, frankly — the sponsors of government bills aren't technically government senators. They're independent senators, many times, yet this particular amendment states, "if the sponsor is not a government member." Well, the only government members technically right now are Senators Gold, Gagné and LaBoucane-Benson. Further on, it says that the critic would be designated by the Leader of the Opposition if the sponsor is a government member.

So again, there are only three senators in the current scenario. That certainly was the case for many years prior to the last seven. Perhaps the clerk can look at that language and advise as to how that can be better worded, because we wouldn't want to give a loophole here. If the sponsor happens to be someone other than those three, and if it's a government bill and they are sponsoring for the government, then it should be a member of the opposition who is the critic for that bill.

La présidente : Le sénateur Dalphond était le parrain, mais qui était le porte-parole?

La sénatrice Martin : Oh, le porte-parole, désolée. C'était l'un de nos sénateurs.

La présidente : Alors, c'est toujours vous, les membres du caucus conservateur de l'opposition, qui êtes les porte-parole de tout projet de loi, sauf si vous l'avez déposé vous-même, bien entendu.

Le sénateur Wells : Exact. Alors, je pense que, dans la plupart des cas... et lorsque j'étais leader adjoint, ces discussions survenaient de temps à autre. Mais je sais qu'il y a des projets de loi où, si l'auteur ou le parrain à la Chambre des communes est, dans notre cas, un conservateur, le parrain au Sénat sera probablement conservateur, et quelqu'un d'autre sera nommé porte-parole. De fait, un projet de loi d'initiative parlementaire conservateur à la Chambre des communes a été soumis à notre étude; je le parraine au Sénat, et un membre du GSI en est le porte-parole.

La présidente : D'accord. C'est logique et on le comprend, mais, si un projet de loi n'est pas parrainé par le caucus conservateur, qui en sera le porte-parole? Ce que j'ai constaté, c'est que nous disons toujours que le porte-parole viendra de l'opposition. Est-ce la règle ou la pratique? Parce que ce n'est pas la règle.

La sénatrice Batters : Je suppose que je dirais que c'est conforme au rôle. Il y a eu des fois où on a pu déroger à cette règle au cours des dernières années, mais ce devrait être le cas par défaut. Cela semble correspondre au rôle officiel de l'opposition.

En fait, ce que j'avais remarqué au sujet de cet amendement possible, c'est un problème plus vaste que celui-ci, compte tenu de la situation actuelle, où, bien des fois — honnêtement, presque toujours —, les parrains de projet de loi d'initiative gouvernementale ne sont pas techniquement des sénateurs du gouvernement. Ce sont souvent des sénateurs indépendants, et, pourtant, cet amendement précise « si le parrain n'est pas membre du gouvernement ». Eh bien, techniquement, à l'heure actuelle, les seuls membres du gouvernement sont les sénateurs Gold, Gagné et LaBoucane-Benson. Plus loin, on dit que le porte-parole serait désigné par le leader de l'opposition si le parrain est membre du gouvernement.

Alors, encore une fois, il n'y a que trois sénateurs dans la situation actuelle. C'était certainement le cas pendant de nombreuses années qui ont précédé les sept dernières. Le greffier pourrait peut-être examiner ce libellé et nous dire comment il pourrait être mieux formulé, parce que nous ne voudrions pas créer d'échappatoire. Si le parrain est quelqu'un d'autre que ces trois sénateurs-là, et s'il s'agit d'un projet de loi d'initiative gouvernementale et qu'on le parraine pour le gouvernement,

The Chair: On that issue, there are two things. There's the designation of the critic to have proper writing for the practice or the intent. There's also the recognition to have a critic from other than the opposition.

Mr. Thompson: Senator Batters, I think you've made a good catch there. I know in the definition of "sponsor of a bill," that same issue exists in the current language and has been addressed. When we get to that item, perhaps we can take a look and maybe bring some of that language back into this definition. It did address the question of "government member" and redefined it as "the sponsor is designated by the Leader or Representative of the Government," leaving it a little more open-ended. We can probably work something similar to that into this definition as well.

Senator Cordy: When we look at that, Mr. Thompson, we have to keep in mind the comments of Senator Greene and Senator Dean that you can be a critic of a bill and not be in favour of a bill just because you're in the ISG, or the Canadian Senators Group — the CSG — or the progressive group. I think we have to keep all of that in mind in a modern Senate.

Senator Woo: To elaborate on that, for many of us, the term "critic" has been preserved because the opposition likes that term and wants to maintain it. That's perfectly fine. Our intent is for the designated senator to be totally equivalent to the critic and, therefore, to have all of the powers and privileges that the critic has.

Mr. Thompson, when you revise this wording, it should not privilege — I know Senator Batters will disagree with this point — the opposition and should give equal possibility for the designated senator as another kind of critic to also play that role in the Senate.

Senator Batters: Yes. As we've discussed at length, there's no consensus on that particular part of the point. Thank you.

The Chair: I know.

Senator Wells: Thank you. I have a question for Senator Woo. What does "another kind of critic" mean? If you're either for it or against it, or against it unless there are amendments, what does it mean to have "another kind of critic?"

c'est un membre de l'opposition qui devrait être le porte-parole de ce projet de loi.

La présidente : À ce sujet, il y a deux choses. Il y a la désignation du porte-parole afin que le libellé concernant la pratique ou l'intention soit adéquat. Il y a aussi la reconnaissance de la possibilité de nommer un porte-parole d'ailleurs que de l'opposition.

M. Thompson : Sénatrice Batters, je pense que vous avez bien vu. Je sais que le même problème se pose dans la définition du terme « parrain d'un projet de loi » et qu'il a été réglé. Quand nous arriverons à ce point, peut-être que nous pourrons y jeter un coup d'œil et intégrer une partie de ce libellé dans la définition. Il abordait bien la question du « membre du gouvernement » et a redéfini ce terme ainsi : « le parrain est désigné par le leader ou représentant du gouvernement », ce qui laisse un peu plus de latitude. Nous pourrons probablement intégrer quelque chose de semblable dans cette définition également.

La sénatrice Cordy : Monsieur Thompson, lorsque nous examinons ce libellé, nous devons garder à l'esprit les commentaires des sénateurs Greene et Dean, selon lesquels on peut être le porte-parole d'un projet de loi et ne pas être en faveur de celui-ci simplement parce qu'on fait partie du GSI ou du Groupe des sénateurs canadiens — le CSG — ou du groupe progressiste. Je pense que nous devons garder tout cela à l'esprit dans un Sénat moderne.

Le sénateur Woo : J'aimerais ajouter une précision à ce sujet : pour bon nombre d'entre nous, le mot anglais « *critic* » a été conservé parce qu'il plaît à l'opposition et qu'elle veut le conserver. C'est parfait. Notre intention est que le sénateur désigné soit tout à fait l'équivalent du porte-parole et, par conséquent, qu'il jouisse de tous les mêmes pouvoirs et priviléges que lui.

Monsieur Thompson, lorsque vous réviserez ce libellé, il ne devrait pas accorder le privilège — je sais que la sénatrice Batters ne sera pas d'accord sur ce point — à l'opposition, et il devrait donner au sénateur désigné, en tant qu'un autre genre de porte-parole, la possibilité de jouer ce rôle au Sénat également.

La sénatrice Batters : Oui. Nous en avons longuement discuté, et il n'y a pas de consensus sur cet aspect particulier. Merci.

La présidente : Je sais.

Le sénateur Wells : Je vous remercie. J'ai une question à poser au sénateur Woo. Qu'entendez-vous par « un autre genre de critique »? Si vous êtes pour ou contre l'amendement, ou contre à moins que des modifications soient apportées, que signifie le fait d'avoir « un autre genre de critique »?

Senator Woo: It is as Senator Dean mentioned. You can oppose a bill without being the opposition. There are many ways to oppose a bill. It doesn't have to be tied to the group that calls itself the opposition. If, in fact, there's another way of opposing without being the opposition, then that person who is called the designated senator should have all of the privileges that are also afforded to the critic.

Senator Wells: Of course, as you know, every senator is permitted to speak on a bill, for it or against it, so I don't see how an additional designation would alter that.

Senator Woo: It would, because the critic, in your understanding, has additional speaking time, gets to go first and a number of other things, which other senators do not have. If we in fact agree that designated senators in groups other than the opposition also have the right to oppose, then they should also have the same rights of the so-called critic. That's the logic of equity of Senate groups.

Senator Wells: I understand that. Thank you.

The Chair: Okay, we will move on to page 20: "Deputy Leader or Legislative Deputy of the Government." I think we're in agreement there.

Regarding page 21, it was proposed by Senator Tannas in this motion to have a "Designated representative of a recognized party or a recognized parliamentary group."

Senator Batters: That doesn't have consensus because I don't know what the role would be for that. You can have a definition but if there's no role for it —

Mr. Thompson: Senators, we can't really look at this definition in a vacuum. It has multiple contexts and multiple impacts, as there are a number of points already in the Rules, as well as in Senator Tannas's proposal, where senators can be designated for particular purposes. We discussed one this morning when we were talking about debate on a particular bill. This definition would not de facto give each party or group the authority to do that. That's linked back to the rule on speaking times and would be one of the purposes set out. It's also in another rule that we've discussed this morning, where senators can be designated for purposes of consultation in relation to service fee changes and things of that nature.

I wanted to flag that. As Senator Batters notes, it speaks to the broader thing where there is not consensus of speaking times.

Le sénateur Woo : C'est comme le sénateur Dean l'a mentionné. On peut s'opposer à un projet de loi sans être de l'opposition. Il y a plusieurs façons de s'y opposer. Il n'est pas nécessaire que ce soit lié au groupe qui s'appelle l'opposition. Si, en fait, il existe une autre façon de s'opposer sans être de l'opposition, alors la personne qu'on appelle le sénateur désigné devrait jouir de tous les priviléges qui sont également accordés au porte-parole.

Le sénateur Wells : Bien sûr, comme vous le savez, tous les sénateurs ont le droit de prendre la parole au sujet d'un projet de loi, de se prononcer pour ou contre, alors je ne vois pas en quoi une désignation supplémentaire changerait cette situation.

Le sénateur Woo : Oui, parce que le porte-parole, selon votre interprétation, dispose d'un temps de parole supplémentaire, peut prendre la parole en premier et aborder un certain nombre d'autres questions, contrairement aux autres sénateurs. Si nous sommes d'accord pour dire que les sénateurs désignés appartenant à des groupes autres que l'opposition ont aussi le droit de s'opposer, ils devraient aussi avoir les mêmes droits que la personne qu'on appelle le porte-parole. C'est la logique de l'équité des groupes du Sénat.

Le sénateur Wells : Je comprends cela. Merci.

La présidente : D'accord, nous allons passer à la page 20 : « Leader adjoint ou coordonnateur législatif du gouvernement ». Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

En ce qui concerne la page 21, le sénateur Tannas a proposé dans cette motion l'établissement d'un « représentant désigné d'un parti reconnu ou d'un groupe parlementaire reconnu ».

La sénatrice Batters : Cette proposition ne fait pas consensus, car je ne sais pas quel serait le rôle de cette personne. Il y a peut-être une définition, mais, si aucun rôle n'est attribué au titulaire...

Mr. Thompson : Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas vraiment examiner cette définition en vase clos. Elle a une multitude de contextes et de répercussions, car le Règlement, de même que la proposition du sénateur Tannas, comporte déjà un certain nombre de points où les sénateurs peuvent être désignés à des fins particulières. Nous en avons discuté ce matin lorsque nous parlions de tenir un débat sur un projet de loi en particulier. Cette définition ne conférerait pas, de fait, à chaque parti ou groupe le pouvoir de le faire. Elle est reliée à la disposition sur le temps de parole, et ce serait l'un des objectifs établis. Elle figure aussi dans une autre disposition dont nous avons discuté ce matin, qui prévoit que des sénateurs peuvent être désignés à des fins de consultation relativement à des changements aux frais de service et à des choses de cette nature.

Je tenais à le signaler. Comme la sénatrice Batters le fait remarquer, il s'agit d'une question plus vaste où le temps de parole ne fait pas consensus.

The Chair: Okay. So we're now on "Government Business" and other issues. This is a question of the title of the Parliament of Canada of Act. That's on pages 21, 22 and 23.

Senator Batters: This is at the bottom of page 22 and goes on to a significant part of page 23. Yes, liaison.

Mr. Thompson: Sorry to interrupt, Senator Batters, but is there consensus on the other elements, which I know are really cross references leading up to that point?

Senator Batters: Yes.

Mr. Thompson: Perfect.

The Chair: We are now on the issue of the liaison, where you have an issue.

Senator Batters: Yes. On this, where it would end using the words "as appropriate," that one sentence seems kind of redundant to say "as appropriate" there. Primarily, my question is about the last sentence of the proposed change there, which would say, "The Government Whip or Liaison may be responsible for outreach on Government Business in the Senate." What does that mean, "outreach on Government Business in the Senate?" We don't have that definition included as part of the whip definition. I just don't understand what that means. If it's not a commonly understood definition and part of the job, I don't know why we would include it as part of that definition.

The Chair: I think this is what the GRO — Government Representative Office — is doing.

Senator Gagné: Liaison and outreach.

Senator Batters: What does that mean? Asking other senators how they're going to vote? Is that what that means?

Senator Gagné: We have a right to liaise with anyone, any senators.

Senator Batters: Sure, as does everyone. I don't understand why we need to have that in the definition of "liaison." I don't really understand what it means and why it needs to be in there.

Senator Wells: Especially if everyone can do it, as Senator Gagné just noted.

Senator Gagné: Can you repeat that?

La présidente : D'accord. Nous en sommes donc aux « affaires du gouvernement » et à d'autres questions. Il s'agit d'une question touchant le titre de la Loi sur le Parlement du Canada. C'est aux pages 21, 22 et 23.

La sénatrice Batters : C'est au bas de la page 22, et la définition se poursuit sur une bonne partie de la page 23. Oui, agent de liaison.

M. Thompson : Je suis désolé de vous interrompre, sénatrice Batters, mais y a-t-il consensus sur les autres éléments, qui, je le sais, sont en fait des renvois menant à ce point?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Thompson : Parfait.

La présidente : Nous en sommes maintenant à la question de l'agent de liaison, qui vous pose un problème.

La sénatrice Batters : Oui. À ce sujet, où l'on finirait par utiliser les mots « au besoin », cette phrase semble un peu redondante si on utilise cette expression à cet endroit. Ma question porte principalement sur la dernière phrase de la modification proposée, qui serait ainsi libellée : « Le whip ou agent de liaison du gouvernement peut être responsable de la sensibilisation en ce qui concerne les affaires du gouvernement au Sénat. » Que signifie le passage « sensibilisation en ce qui concerne les affaires du gouvernement au Sénat »? Cette description ne fait pas partie de la définition du whip. Je ne comprends tout simplement pas ce que cela signifie. Si cette définition n'a pas d'interprétation commune et qu'elle ne fait pas partie des tâches, je ne vois pas pourquoi nous l'inclurions dans cette définition.

La présidente : Je pense que c'est ce que fait le BRG — le bureau du représentant du gouvernement.

La sénatrice Gagné : Liaison et sensibilisation.

La sénatrice Batters : Qu'est-ce que cela signifie? Demander aux autres sénateurs comment ils vont voter? Est-ce bien ce que cela veut dire?

La sénatrice Gagné : Nous avons le droit d'être en liaison avec n'importe qui, n'importe quel sénateur.

La sénatrice Batters : Bien sûr, comme tout le monde. Je ne comprends pas pourquoi nous avons besoin de cette description dans la définition du terme « agent de liaison ». Je ne comprends pas vraiment ce qu'elle signifie et pourquoi il faut l'inclure.

Le sénateur Wells : Surtout si tout le monde peut le faire, comme la sénatrice Gagné vient de le dire.

La sénatrice Gagné : Pouvez-vous répéter?

Senator Wells: Sorry, maybe it was Senator Batters, but everyone can liaise or outreach to any senator on a bill, either for it or against it or an amendment on it. That's the right of any senator. I agree with Senator Batters. I don't know why it has to be specifically directed as the responsibility of the liaison.

Senator Gagné: Well, I think it really is a reflection of our current practice. If we gather information, we have discussions with different senators on different subjects. I think it's a reflection of our practice. Do I have a definition? No, but if it's the will of the committee to remove this, we can remove it, but it's a practice.

The Chair: We will put that aside. We'll see the final version at the end. Thank you.

We are at page 23 now, "Leader of the Government." That's agreed. On page 24, do you have any comments on what has been written in more detail for "Leader or Representative of the Government?"

Senator Batters: I have a question. There's been an addition here to the leader or to the representative of the government "to represent the Government in the Senate." But my question is on the phrase, "without affiliation to a Government party." I'm wondering if that's necessary to state or if it's somewhat redundant. Obviously, there's a clear affiliation to the government, because you're appointed by the government, so is it really necessary to put in, "without affiliation to a Government party?" Because we're already adding on. The earlier definition — the current one — just says, "acts as the head of the Senators belonging to the Government party," period. So we're already adding, "or who is appointed by the Government to represent the Government in the Senate." I don't know if we necessarily need to include "without affiliation to a Government party," because we're already adding what the current practice is.

Senator Woo: The government can speak for itself. This underscores the independent nature of the Senate and the GRO. I think they would want to underscore this distinction and make clear it's a different kind of appointment from the government leader.

Senator Batters: Does it preclude, then, someone who might have some affiliation and continues to donate to the government party? Maybe they want to be the Government Representative, yet they donate to their party, they go to their conventions and have other affiliations with that government party.

Senator Woo: In contravention of this rule?

Le sénateur Wells : Je suis désolé, c'était peut-être la sénatrice Batters, mais tout le monde peut communiquer avec n'importe quel sénateur au sujet d'un projet de loi, que ce soit pour ou contre, ou encore au sujet d'un amendement. C'est le droit de tout sénateur. Je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Je ne sais pas pourquoi il faut que ce soit la responsabilité de l'agent de liaison.

La sénatrice Gagné : Eh bien, je pense que la description reflète vraiment notre pratique actuelle. Si nous recueillons de l'information, nous tenons des discussions avec divers sénateurs sur différents sujets. Selon moi, elle reflète notre pratique. Ai-je une définition? Non, mais si c'est la volonté du comité de retirer cette phrase, nous pouvons le faire, mais c'est une pratique.

La présidente : Mettons cette question de côté. Nous verrons la version finale à la fin. Merci.

Nous en sommes maintenant à la page 23, « Leader du gouvernement ». C'est d'accord. À la page 24, avez-vous des commentaires sur le libellé plus détaillé concernant le « leader ou représentant du gouvernement »?

La sénatrice Batters : J'ai une question. Un ajout a été effectué ici au leader ou au représentant du gouvernement : « pour le représenter — le gouvernement — au Sénat ». Mais ma question porte sur l'expression « sans appartenir à un parti du gouvernement ». Je me demande si c'est nécessaire ou si c'est quelque peu redondant. Évidemment, on appartient manifestement au gouvernement, puisqu'on est nommé par lui, alors est-il vraiment nécessaire d'ajouter « sans appartenir à un parti du gouvernement »? Parce que nous ajoutons déjà quelque chose. La définition précédente — la définition actuelle — dit simplement « agit à titre de chef des sénateurs membres du parti au pouvoir », point final. Alors, nous ajoutons déjà « ou qui est nommé par le gouvernement pour le représenter au Sénat ». Je ne sais pas si nous devons nécessairement inclure « sans appartenir à un parti du gouvernement » — c'est le mot « affiliation » qui est utilisé en anglais —, parce que nous ajoutons déjà ce qu'est la pratique actuelle.

Le sénateur Woo : Le gouvernement peut parler en son propre nom. Ce libellé souligne l'indépendance du Sénat et du BRG. Je pense qu'on voudra souligner cette distinction et préciser qu'il s'agit d'un type de nomination différent par rapport au leader du gouvernement.

La sénatrice Batters : Cela empêche-t-il la nomination de quelqu'un qui a une affiliation quelconque et qui continue de verser des dons au parti au pouvoir? Ces personnes veulent peut-être être le représentant du gouvernement, mais elles versent des dons à leur parti, assistent à ses conférences et ont d'autres affiliations avec lui.

Le sénateur Woo : En contravention de cette disposition?

Senator Batters: Why would they be in contravention of this rule? This is a parliamentary institution. Senators should have the ability to donate, just like any other citizen of Canada does. I don't know why we would put that sort of limitation in the *Rules of the Senate*.

Senator Woo: That's an issue of policy that you can discuss with the government.

Senator Batters: I don't think the government would even want that distinction.

Senator Wells: It's a really good point. What if it was a Conservative who would obviously be affiliated with a governing party? While it may work in this instance, it may not work in a future under a Conservative government.

The Chair: It does. It says both.

Senator Batters: Senator Gold has donated to the Liberal Party of Canada in the past. Does that mean he's not eligible, or does it go on for a certain time frame that you have to be without donation for so long? How does that work?

The Chair: Anybody can donate to all parties, Senator Batters. I don't understand. Just because you donated, you're a member of the government caucus? I don't see —

Senator Gagné: I think both are included, and I think it just reflects the government's current approach to the Senate and, as Senator Woo mentioned, its independent nature.

The Chair: If there's no agreement on that, I think we have a problem.

Senator Cordy: It's all inclusive. It's either/or. I don't know how you can be against it if it's this one or this one that is included in the definition. Maybe I'm missing something.

Senator Batters: I would like to explain then how it would exist in this revised change. There could be either a senator who acts as head of senators belonging to the government party, or appointed by the government to represent the government in the Senate without affiliation to a government party.

So you could have someone who is in the position of Senator Gold right now, where he's not belonging to the government party but he's appointed by the government to represent the government. As Senator Woo was just saying, his interpretation is that would preclude somebody from having any affiliation to the government party. Why would we preclude that? We shouldn't have to.

La sénatrice Batters : Pourquoi enfreindraient-elles cette disposition? C'est une institution parlementaire. Les sénateurs devraient avoir la possibilité d'effectuer des dons, comme tout autre citoyen canadien. Je ne vois pas pourquoi nous devrions imposer ce genre de limite dans le *Règlement du Sénat*.

Le sénateur Woo : C'est une question de politique dont vous pourrez discuter avec le gouvernement.

La sénatrice Batters : Je pense que le gouvernement ne voudrait même pas établir cette distinction.

Le sénateur Wells : C'est un très bon point. Qu'arriverait-il si c'était un conservateur qui appartiendrait manifestement à un parti au pouvoir? Il est possible que cela fonctionne dans le cas présent, mais cela pourrait ne pas fonctionner dans l'avenir sous un gouvernement conservateur.

La présidente : Oui, merci. Le libellé dit les deux.

La sénatrice Batters : Le sénateur Gold a versé des dons au Parti libéral du Canada dans le passé. Est-ce que cela veut dire qu'il n'est pas admissible, ou bien faut-il ne pas avoir effectué de dons pendant une certaine période? Comment cela fonctionne-t-il?

La présidente : N'importe qui peut verser des dons à tous les partis, sénatrice Batters. Je ne comprends pas. Du simple fait que vous avez effectué un don, vous êtes membre du caucus du gouvernement? Je ne vois pas...

La sénatrice Gagné : Je crois que les deux sont inclus, et je crois que le libellé reflète simplement l'approche actuelle du gouvernement à l'égard du Sénat et, comme le sénateur Woo l'a mentionné, son caractère indépendant.

La présidente : S'il n'y a pas d'accord à ce sujet, je pense que nous avons un problème.

La sénatrice Cordy : Il est exhaustif. C'est l'un ou l'autre. Je ne sais pas comment vous pouvez être contre si c'est celui-ci ou celui-ci qui est inclus dans la définition. Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe.

La sénatrice Batters : Dans ce cas, je voudrais expliquer quelle serait la situation sous le régime de cette modification révisée. Il pourrait y avoir un sénateur qui agit à titre de chef des sénateurs membres du parti au pouvoir ou d'un sénateur nommé par le gouvernement pour le représenter au Sénat sans appartenir à un parti du gouvernement.

On pourrait donc avoir une personne qui occupe actuellement le poste du sénateur Gold, qui n'appartient pas au parti au pouvoir, mais qui est nommée par le gouvernement pour le représenter. Comme le sénateur Woo vient de le dire, selon son interprétation, ce libellé empêcherait la personne d'appartenir au parti du gouvernement. Pourquoi devrions-nous empêcher cela? Nous ne devrions pas avoir à le faire.

Senator Cordy: It's the senator belonging to the government party, or who is appointed.

Senator Batters: Maybe someone isn't belonging to the government party, but maybe they donate to the party, and that's affiliation. Senator Woo just said that would not be allowed.

The Chair: I think, Senator Batters —

Senator Cordy: We're playing with words.

Senator Batters: I don't think we are. I think we're potentially denying people the right to donate, attend conventions and all of those kinds of things. What else would affiliation mean? And there's no consensus.

The Chair: We will have that discussion, because I know a lot of people who donate to every party, so does it mean that they are affiliated to all parties, even though those parties have contradictory propositions? We have this description, so we will report we had comments on that.

Senator Batters: There's no consensus on that description, then.

Senator Saint-Germain: Affiliation means being affiliated with another caucus or a group or the opposition, the ISG, the Progressive Senate Group — PSG — or CSG; non-affiliated means that you're not a member of a group. We are referring to the Senate business.

Senator Batters: It says a government party, so it seems political party.

Senator Saint-Germain: No, it means government, which is different from a political party. When the Conservatives were in power, it was a Conservative government, and you still had the Conservative Party. It's the same for the Liberal government. They are members representative of the government, not of the Liberal Party. Although I would agree there's an ideology that is respected by the government, but it goes over this.

So for me, it is very clear and understandable, and rightly so, that these nuances are made in both cases when you have a government that has a Government Representative Office, or another one that prefers to have a Leader of the Government. I think it's clear.

Senator Batters: No consensus.

The Chair: "Leaders and facilitators:" Are there any remarks on that?

La sénatrice Cordy : C'est le sénateur appartenant au parti du gouvernement, ou bien qui est nommé.

La sénatrice Batters : Peut-être que la personne n'appartient pas au parti du gouvernement, mais peut-être qu'elle verse des dons au parti, et c'est de l'affiliation, comme dans le libellé anglais. Le sénateur Woo vient de dire que ce ne serait pas permis.

La présidente : Je crois, sénatrice Batters...

La sénatrice Cordy : Nous jouons avec les mots.

La sénatrice Batters : Je ne pense pas. Selon moi, nous priverons peut-être les gens du droit de faire des dons, d'assister à des conférences et de ce genre de choses. Qu'est-ce que l'affiliation pourrait signifier d'autre? Et il n'y a pas de consensus.

La présidente : Nous allons avoir cette discussion, parce que je connais beaucoup de gens qui versent des dons à tous les partis, alors est-ce que cela veut dire qu'ils appartiennent à tous les partis, même si ces partis ont des propositions contradictoires? Nous avons cette description, alors nous déclarerons que nous avons eu des commentaires à formuler à ce sujet.

La sénatrice Batters : Il n'y a donc pas de consensus sur cette description.

La sénatrice Saint-Germain : L'appartenance signifie qu'on est affilié à un autre caucus, à un groupe ou à l'opposition, le GSI, le Groupe progressiste du Sénat — GPS — ou le Groupe des sénateurs canadiens. Ne pas appartenir signifie qu'on n'est pas membre d'un groupe. Nous parlons des travaux du Sénat.

La sénatrice Batters : Il est question d'un parti au pouvoir, alors il semble s'agir d'un parti politique.

La sénatrice Saint-Germain : Non, cela veut dire le gouvernement, ce qui est différent d'un parti politique. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, le gouvernement était conservateur, et il y avait encore le Parti conservateur. C'est la même chose pour le gouvernement libéral. Ce sont des membres qui représentent le gouvernement et non le Parti libéral. Quoique je conviendrais du fait que le gouvernement respecte une idéologie, mais c'est ce dont il est question.

Alors, à mes yeux, il est très clair et compréhensible, et à juste titre, que ces nuances sont faites dans les deux cas lorsqu'on a un gouvernement qui possède un bureau du représentant du gouvernement ou un autre qui préfère avoir un leader du gouvernement. Je pense que c'est clair.

La sénatrice Batters : Pas de consensus.

La présidente : « Leaders et facilitateurs : » Avez-vous des commentaires à ce sujet?

Senator Batters: For Mr. Thompson, at the end of this particular definition, it goes on to say — the last part of this — “and Leader or facilitator of a recognized party or recognized parliamentary group,” and that’s in quotes, but that doesn’t have a definition, I don’t think, unless it’s not in here, but elsewhere, because it doesn’t in this table that has been provided.

The Chair: It says it was changed a long time ago.

Mr. Thompson: It is in the existing Appendix 1: “leader or facilitator of a recognized party or recognized parliamentary group, the senator who heads a group of senators recognized as a party or parliamentary group under the Rules.”

Senator Batters: Okay, that’s good to know.

So that’s in the current appendix, but “facilitator” itself is not defined in the Parliament of Canada Act, is it?

Mr. Thompson: It is not defined in the Parliament of Canada Act. So that’s just a cross reference for the facilitator.

Senator Saint-Germain: Thank you for offering me this opportunity. “Official opposition” is not recognized in the Parliament of Canada Act. It’s the opposition.

The Chair: Thank you.

Senator Gagné: Maybe just one more point. I would like to suggest that we add, “a government leader or representative of the government.”

The Chair: On which page?

Senator Gagné: That is still with leaders and facilitators. If we want to be consistent, it would be the government leader or representative of the government. Yes, or representative.

The Chair: Or the government’s representative. But the government leader or representative would be okay? Okay.

Mr. Thompson: Leader or representative of the government?

The Chair: Okay. Legislative Deputy of the Government.

Okay. Now we have “Ordinary procedure for determining the duration of bells.”

Senator Batters: That’s the one; there’s no consensus.

La sénatrice Batters : Je m’adresse à M. Thompson : à la fin de cette définition particulière, on peut lire — c’est la dernière partie — « et de leader ou facilitateur d’un parti reconnu ou d’un groupe parlementaire reconnu », et ces titres sont entre guillemets, mais il n’y a pas de définition... je ne crois pas, à moins qu’elle ne soit pas à cet endroit, mais ailleurs, parce qu’elle ne figure pas dans ce tableau qui a été fourni.

La présidente : On dit que le passage a été modifié il y a longtemps.

M. Thompson : La définition figure dans l’actuelle annexe 1 : « Leader ou facilitateur d’un parti reconnu ou d’un groupe parlementaire reconnu — Sénateur qui dirige un groupe de sénateurs reconnu comme un parti ou comme groupe parlementaire aux termes du Règlement. »

La sénatrice Batters : D’accord, c’est bon à savoir.

Alors, elle figure dans l’annexe actuelle, mais le terme « facilitateur » n’est pas défini dans la Loi sur le Parlement du Canada, n’est-ce pas?

M. Thompson : Ce titre n’est pas défini dans la Loi sur le Parlement du Canada. Il ne s’agit donc que d’un renvoi dans le cas du facilitateur.

La sénatrice Saint-Germain : Je vous remercie de me donner cette occasion. L’expression « opposition officielle » n’est pas reconnue dans la Loi sur le Parlement du Canada. C’est l’opposition.

La présidente : Merci.

La sénatrice Gagné : Peut-être juste une dernière chose. Je propose que nous ajoutions « un leader du gouvernement ou un représentant du gouvernement ».

La présidente : À quelle page?

La sénatrice Gagné : C’est toujours dans la définition des leaders et des facilitateurs. Si nous voulons être cohérents, ce serait le leader du gouvernement ou le représentant du gouvernement. Oui, « ou représentant ».

La présidente : Ou le représentant du gouvernement. Mais « le leader ou représentant du gouvernement » serait-il acceptable? D’accord.

M. Thompson : Leader ou représentant du gouvernement?

La présidente : D’accord. Coordonnateur législatif du gouvernement.

Très bien. Nous avons maintenant « Procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie ».

La sénatrice Batters : C’est celle-là; il n’y a pas de consensus.

The Chair: That will be revisited. On page 26 is “Representative of the Government.” Is that agreed?

“Senator who is a minister?” Agreed.

“Spokesperson on a bill OR Designated Senator?”

Senator Batters: That’s the one we had the discussion about before that can’t be really just done in a bubble; there are other issues on that.

The Chair: So there’s no agreement on that.

“Members of the committee have expressed concern over the use of the French term ‘parrain.’ In the French version, other options were suggested such as: ‘promoteur’.”

Sponsor of the bill is *parrain*, so we keep *parrain* and forget about *promoteur*. And then we’re finished with that.

Mr. Thompson: Senators, just for clarity, on the definition of sponsor of the bill, are you comfortable with the change to the title of the Government Representative in that definition? We would leave the term *parrain*.

The Chair: Yes, it looks like people want to keep the old terminology. I would have given it a try. I know that the government now tries to include diversity in terminology, so it would have been in my spirit that, if we had an LGBTQ person or someone who doesn’t identify as male or female as a senator, would they be a *parrain* or a *marraine*? I don’t know how they will call themselves, but it’s okay because sponsor is clear.

Now that we are finished with that, we know that there are a lot of things we don’t agree on. There’s some of it we do agree that are not substantive, so what shall we do? At the beginning of this meeting today, I said we could have a report that is tabled or proposed. We could have a report that proposes some changes and another report on the issues that we did not agree on. That’s one thing. Or we could table a report on our whole discussion and say that we have some agreement on some issues of titles and so forth, and we could spell them out; we have other issues where we don’t. If I may, it’s all in the notion of what the opposition in the Senate is, and we could have observations on what people have said about what the opposition is in the Senate.

As a chair, I would have liked to hear from observers of the new Senate in Canada to present their ideas of what should be, could be or is the opposition in a multipartite second chamber, but we didn’t have any agreement on that and I don’t sense any

La présidente : Cette définition sera réexaminée. À la page 26, il y a « Représentant du gouvernement ». Est-ce d'accord?

« Sénateur-ministre »? D'accord.

« Porte-parole d'un projet de loi OU sénateur désigné »?

La sénatrice Batters : C'est la définition dont nous avons déjà discuté et qu'on ne peut pas examiner en vase clos; il y a d'autres questions à ce sujet.

La présidente : Alors, il n'y a pas d'accord sur cette définition.

« Les membres du comité ont exprimé leur préoccupation quant à l'utilisation du terme français 'parrain'. Dans la version française, l'option suivante a été suggérée : promoteur ».

L'équivalent du « *sponsor* » d'un projet de loi est « *parrain* », alors nous conservons ce terme et oublions « *promoteur* ». Et nous en avons terminé avec cette question.

M. Thompson : Honorables sénateurs, pour que ce soit bien clair, êtes-vous à l'aise avec la modification du titre du représentant du gouvernement dans cette définition? Nous laisserions le terme « *parrain* ».

La présidente : Oui, on dirait que les gens veulent conserver l'ancienne terminologie. J'aurais bien voulu l'essayer. Je sais que le gouvernement tente maintenant d'inclure la diversité dans la terminologie, alors, j'aurais pensé que si nous avions une personne LGBTQ ou qui ne s'identifie pas comme un homme ou une femme comme un sénateur, serait-elle un *parrain* ou une *marraine*? Je ne sais pas comment ils vont s'appeler, mais ce n'est pas grave parce que le terme anglais *sponsor* est clair.

Maintenant que nous en avons terminé avec cette question, nous savons qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous ne nous entendons pas. Nous sommes d'accord pour dire que certains éléments ne sont pas substantiels, alors, que devons-nous faire? Au début de la séance d'aujourd'hui, j'ai dit que nous pourrions établir un rapport qui serait déposé ou proposé. Nous pourrions produire un rapport qui propose des modifications et un autre qui porte sur les questions au sujet desquelles nous ne nous entendons pas. C'est une chose. Ou bien nous pourrions déposer un rapport sur l'ensemble de notre discussion et dire que nous sommes d'accord sur certaines questions touchant les titres et ainsi de suite, et nous pourrions les préciser; il y a d'autres questions sur lesquelles nous ne nous entendons pas. Si je puis dire, tout est dans la notion de ce qu'est l'opposition au Sénat, et nous pourrions inclure des observations sur ce que les gens ont dit au sujet de cette notion.

En tant que présidente, j'aurais aimé entendre des observateurs du nouveau Sénat du Canada présenter leurs idées sur ce que devrait être, pourrait être ou est l'opposition dans une seconde Chambre multipartite, mais nous ne nous sommes pas entendus à

appetite for that. So we'll probably have that discussion in the Senate about what the opposition is in the new modern Senate, and everyone will do their own research and we'll ask some witnesses to help them shape their ideas of what an opposition is in a multipartite Senate. I'm here to hear you.

Senator Woo: We framed this study as one looking at how we can improve equality of recognized Senate groups. Where we have landed, which is to say on the items that have agreement, is essentially on items that do not substantially change equality. They mostly update terminology to reflect language that we already use in the upper house.

For that reason, I think we should produce a report that lists the items that we have agreement on, lists the items that we don't have agreement on, but come to the conclusion that we were not able to come to an agreement on how to provide for equality of all Senate groups, and that the principal stumbling block was on the understanding of what the opposition is.

My own view is that this report should be tabled for information, if that's the right term, rather than a decision. It's to inform the Senate of the difficult discussions we had and of the central area of disagreement, which the Senate can then take up for further discussion as a whole.

The Chair: That's a good summary. Thank you very much, Senator Woo.

Senator Greene: The only thing I worry about with regard to your presentation is that, in my experience, tabling a report is enough to make it disappear. These issues cannot disappear. They've got to be resolved in some way or another.

Senator Woo: If I may, chair. That's absolutely right. My hope was that this committee would have dealt with all of the issues, including the ones that, in fact, provide for equality of all Senate groups, but we have not been able to do that here. I think such a report that is tabled, which clearly lays out where there is agreement and disagreement, and where the point of disagreement is, will inform the Senate as to what next steps it wants to take to try and move the ball forward, if I can put it that way. It will be up to us to make that decision. This report will not do that for us, but it will set the stage for whatever next steps senators as a whole might choose to take.

Senator Cordy: Senator Woo, you spoke about where there is not agreement. I wonder if we could say, "where there is not unanimous agreement," because certainly, based on the discussion around the table — maybe I'm wrong — I got the understanding that the majority of the senators were in favour and some weren't.

ce sujet, et je n'ai pas l'impression qu'il y a de l'intérêt à cet égard. Alors, cette discussion sur ce qu'est l'opposition dans le nouveau Sénat moderne se tiendra probablement au Sénat, et tout le monde fera ses propres recherches et nous demanderons à certains témoins de nous aider à façonner les idées de tous concernant ce qu'est l'opposition dans un Sénat multipartite. Je suis là pour entendre ce que vous avez à dire

Le sénateur Woo : Nous avons présenté cette étude comme une façon d'améliorer l'égalité des groupes reconnus au Sénat. Les points sur lesquels nous nous sommes entendus, c'est-à-dire sur les éléments qui font l'objet d'un accord, sont essentiellement ceux qui ne modifient pas sensiblement l'égalité. Ils mettent surtout la terminologie à jour de manière à ce qu'elle reflète les termes que nous utilisons déjà à la Chambre haute.

C'est pourquoi je pense que nous devrions produire un rapport dressant la liste des points sur lesquels nous sommes d'accord et de ceux sur lesquels nous ne nous sommes pas entendus, mais qui en viendrait à la conclusion que nous n'avons pas pu nous entendre sur la façon d'assurer l'égalité de tous les groupes du Sénat et que le principal obstacle était l'interprétation de ce qu'est l'opposition.

À mon avis, ce rapport devrait être déposé à titre d'information, si c'est le bon terme, plutôt que de décision. Il aurait pour but d'informer le Sénat des discussions difficiles que nous avons eues et de la question au cœur du désaccord, que le Sénat pourra ensuite aborder pour en discuter plus à fond.

La présidente : C'est un bon résumé. Merci beaucoup, sénateur Woo.

Le sénateur Greene : La seule chose qui m'inquiète relativement à votre exposé, c'est que, d'après mon expérience, il suffit de déposer un rapport pour qu'il disparaisse. Ces questions ne peuvent pas disparaître. Il faudra les régler d'une façon ou d'une autre.

Le sénateur Woo : Si vous me le permettez, madame la présidente, c'est tout à fait exact. J'espérais que le comité aurait réglé toutes les questions, y compris celles qui, en fait, assurent l'égalité de tous les groupes au Sénat, mais nous n'avons pas pu le faire ici. Je pense qu'un tel rapport, qui énonce clairement les points de désaccord et ceux qui font consensus, informera le Sénat quant aux prochaines mesures qu'il voudra prendre pour faire avancer les choses, si je puis m'exprimer ainsi. C'est à nous qu'il reviendra de prendre cette décision. Ce rapport ne le fera pas pour nous, mais il préparera le terrain en vue des prochaines mesures que l'ensemble des sénateurs choisiront de prendre.

La sénatrice Cordy : Sénateur Woo, vous avez parlé des points de désaccord. Je me demande si nous pourrions dire « là où il n'y a pas consentement unanime », parce qu'il est certain, d'après la discussion entre les personnes ici présentes — peut-être que je me trompe — j'ai cru comprendre que la majorité des sénateurs étaient en faveur et que certains ne l'étaient pas.

Senator Woo: Agreed. Thank you for that.

Senator Cordy: Would you say “unanimous”?

Senator Woo: I would very much stress the point.

Senator Batters: I would perhaps quibble with the term “unanimous agreement.” We’re talking about a sizable bloc, on this committee, of opposition senators. To portray it as an extremely tiny number of senators is not really in keeping with the numbers as they exist. I do agree that tabling a report for discussion in the Senate is a good idea. We might want to consider it. We did come to an agreement on a substantial number of items that perhaps it would be beneficial for the Senate to be able to get those rules modified so that they correctly refer to the situation as it exists right now in the Senate and, perhaps, moving forward. I wonder if that might be a good idea to table the items that we were able to come to an agreement about; we could have that as a separate item so that those rules can actually be changed. Because we did have a number of them — I would say probably half.

The Chair: There’s no consensus on that, Senator Batters, as there was no consensus on your points that you really didn’t want. There’s no consensus on presenting —

Senator Batters: No consensus on —

The Chair: — on having any rule change.

Senator Batters: — having any rule changes made for probably half the number of things?

The Chair: This is what I understand.

Senator Batters: Really? That’s too bad.

The Chair: If you want a vote on that, we can put that to a vote.

Senator Batters: That’s fine. I thought that perhaps with all of this work on deciphering — including by the government leader — all the different places that government leader and deputy leader and that sort of thing are mentioned in the Rules — but that’s fine.

The Chair: We will have a report on the questions that were raised by the Clerk of the Senate. That will be ready at the beginning of next year I think, or maybe sooner than that.

Mr. Thompson: We may have a draft for the steering committee to consider. You will recall, after we reviewed the proposed text arising from the changes proposed by the Clerk,

Le sénateur Woo : J’en conviens. Je vous remercie de ce commentaire.

La sénatrice Cordy : Diriez-vous « unanime »?

Le sénateur Woo : J’insisterais vraiment sur ce point.

La sénatrice Batters : Je pourrais peut-être ergoter sur l’expression « consentement unanime ». Il est question d’un bloc considérable, au sein du comité, de sénateurs de l’opposition. Le fait de les présenter comme un très petit nombre de sénateurs ne correspond pas vraiment aux chiffres réels. Je suis d’accord pour dire que le dépôt d’un rapport à des fins de discussion au Sénat est une bonne idée. Nous voudrons peut-être l’examiner. Nous étions d’accord sur un grand nombre d’éléments, et il serait peut-être avantageux pour le Sénat d’être en mesure de modifier ces dispositions de manière à ce qu’elles reflètent adéquatement la situation actuelle et, peut-être, à venir au Sénat. Je me demande si ce serait une bonne idée de déposer les points sur lesquels nous avons pu nous entendre; nous pourrions les présenter en tant qu’élément distinct afin que ces dispositions puissent être modifiées. Parce qu’il y en a eu plusieurs... Je dirais probablement la moitié.

La présidente : Il n’y a pas de consensus là-dessus, sénatrice Batters, puisqu’il n’y a pas eu de consensus sur vos points que vous ne vouliez vraiment pas approuver. Il n’y a pas de consensus sur la présentation...

La sénatrice Batters : Pas de consensus sur...

La présidente : ... sur la modification de la moindre disposition.

La sénatrice Batters : ... la modification de la moindre disposition dans probablement la moitié des cas?

La présidente : C’est mon interprétation.

La sénatrice Batters : Vraiment? C’est dommage.

La présidente : Si vous voulez que cette question soit mise aux voix, nous pouvons le faire.

La sénatrice Batters : C’est bon. Je me disais que, compte tenu de tout ce travail effectué — y compris par le leader du gouvernement — pour déchiffrer tous les différents endroits où le leader du gouvernement et le leader adjoint et ce genre de titres sont mentionnés dans le Règlement... mais pas de problème.

La présidente : Nous produirons un rapport sur les questions soulevées par le greffier du Sénat. Il sera prêt au début de l’année prochaine, je crois, ou peut-être plus tôt.

M. Thompson : Nous aurons peut-être une ébauche à soumettre au comité directeur. Vous vous souviendrez qu’après avoir examiné le texte proposé à la suite des changements

there was an agreement in principle and steering was delegated the authority to approve a final text. I hope to have that text to steering in the next week or so for their review. If we can get that approved, it will then be ready for going into the chamber. When that will be, whether it's before we break for the season or not, I'm not sure.

Senator Cordy: Before we finish, I really want to take the opportunity to thank you, Mr. Thompson, for the incredible amount of work that you have done making all of these multiple changes. Chair, to you and the steering committee, the same thing — it's been a tremendous amount of work that you've all done to bring us to this point.

Senator Busson: Senator Cordy took the words out of my mouth.

Senator Gagné: I just have a point of clarification to make sure that I understand what the report will be reflecting. I know there are sections that we have where there is no consensus or no agreement. There are still leadership titles for government that have to be updated, and I was wondering if those changes will be included in the report. Will that be mentioned?

The Chair: That's correct. Absolutely.

Senator Gagné: I want to make sure.

The Chair: You will have a report that's not just a summary; it will include all the work that we've done. The wording will be there. That doesn't preclude anybody after that to take what they want and table a motion to say that this is the report that the committee arrived at. Anybody could bring forward a motion with the things that they want to have changed now, because it would be easier if the titles were changed. That would not be for the committee to do. With this report, it would be easy to take part of it and to propose it as a motion.

Mr. Thompson: That was really what I was going to clarify. As I understand the directions that I'm receiving, it's to draft a report that is for information only. While it will identify those areas where there was agreement, it will not in and of itself propose amendments to the Rules. As the chair has indicated, it should provide any senator who wanted to pursue that issue with the information they needed to move forward.

The Chair: It's going to be clear where we had agreement and where we didn't have agreement. Each section will be spelled out, and if we can reach an agreement on why we didn't get an agreement, maybe we will write it, but maybe not. We will see when we write the report how far we can go into describing the issue.

proposés par le greffier, il y a eu une entente de principe, et le comité directeur s'est vu déléguer le pouvoir d'approuver un texte final. J'espère que ce texte sera soumis à l'examen de la direction au cours de la semaine prochaine. Si nous pouvons le faire approuver, il sera alors prêt à être présenté au Sénat. Je ne sais pas si ce sera avant le congé des Fêtes.

La sénatrice Cordy : Avant de terminer, je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier, monsieur Thompson, du travail incroyable que vous avez accompli en apportant ces multiples modifications. Madame la présidente, à vous et au comité de direction, je vous dis la même chose : vous avez tous fait énormément de travail pour nous amener jusqu'ici.

La sénatrice Busson : La sénatrice Cordy m'a enlevé les mots de la bouche.

La sénatrice Gagné : J'aimerais simplement obtenir une précision pour m'assurer de bien comprendre ce que contiendra le rapport. Je sais que certains articles ne font pas l'objet d'un consensus ou d'un accord. Certains titres de leadership au gouvernement doivent encore être mis à jour, et je me demandais si ces modifications seraient incluses dans le rapport. Vont-elles être mentionnées?

La présidente : C'est exact. Absolument.

La sénatrice Gagné : Je veux m'en assurer.

La présidente : Le rapport qui ne sera pas qu'un résumé; il comprendra tout le travail que nous avons fait. Le libellé y figurera. Cela n'empêche personne, par la suite, de prendre ce qu'il veut et de déposer une motion pour dire que c'est le rapport que le comité a produit. N'importe qui pourrait présenter une motion avec les choses qu'il veut faire modifier maintenant, parce que ce serait plus facile si les titres étaient modifiés. Il ne reviendrait pas au comité de le faire. Grâce à ce rapport, il serait facile d'en prendre une partie et de la proposer sous forme de motion.

M. Thompson : C'est exactement ce que j'allais préciser. D'après ce que je crois comprendre des directives que je reçois, il s'agit de rédiger un rapport à titre d'information seulement. Il recensera les aspects sur lesquels on s'est entendu, mais il ne proposera pas en soi de modifications au Règlement. Comme la présidente l'a mentionné, il devrait fournir à tout sénateur qui le désire les renseignements dont il aura besoin pour aller de l'avant.

La présidente : Il expliquera clairement sur quoi nous étions d'accord et sur quoi nous ne l'étions pas. Chaque article sera précisé, et, si nous pouvons nous entendre sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas obtenu d'accord, nous l'inscrirons peut-être, mais peut-être pas. Nous verrons, au moment où nous rédigerons le rapport, jusqu'où nous pourrons aller dans la description du problème.

Senator Martin: For the purpose of what has been achieved, which is that there are items that we have agreed to, if it's in a report with the ones that have been approved, then those could be adopted and then it could be changed within the Rules. It could be, in the other report you're referring to where you talk about informing the Senate that there wasn't consensus on these items, that could be a separate report that is informative.

I'm only thinking about the work that has been done, because otherwise, unless someone in the chamber moves a motion for all the items that were agreed to, that doesn't seem in line with what happened typically. That the Rules Committee has come to an agreement on a number of particular items should be in a separate report, which should be unanimously adopted by the Senate, rather than having another step added where somebody would have to then move a motion. That would be my recommendation, but, again, I can see that a lot of work has been done. I'm only here to see if I can encourage the Rules Committee to do two things, rather than have it all in one informative report.

The Chair: We already had discussed that. We agreed to do that.

Senator Martin: Has it already been agreed on?

The Chair: Yes.

Senator Martin: All right.

Senator Wells: I'm in agreement with Senator Batters. I think any comment that references unanimous or not unanimous is more divisive. I think we should stick with the terms, chair, that you use, which is that there was consensus or there was not consensus.

Senator Dean: In my mind, I was thinking about the bells ringing and the motion about the bells ringing; it would be a meta situation.

Senator Woo: Like a nightmare?

The Chair: On that, we will meet next week with another agenda that we'll discuss at steering, which will meet after a small break.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Martin : Aux fins de ce qui a été accompli, c'est-à-dire qu'il y a des points sur lesquels nous nous sommes entendus, si c'est dans un rapport portant sur les dispositions qui ont été approuvées, alors elles pourraient être adoptées, puis elles pourraient être modifiées dans le Règlement. L'autre rapport dont vous parlez pour ce qui est d'informer le Sénat qu'il n'y a pas eu consensus sur ces points, il pourrait s'agir d'un rapport distinct qui serait informatif.

Je pense seulement au travail qui a été fait, parce qu'autrement, à moins que quelqu'un au Sénat ne propose une motion concernant tous les éléments qui ont été acceptés, cela ne semble pas correspondre à ce qui se passe habituellement. Le fait que le Comité du Règlement s'est entendu sur un certain nombre d'éléments particuliers devrait faire l'objet d'un rapport distinct, qui devrait être adopté à l'unanimité par le Sénat, plutôt que l'on ajoute une étape où quelqu'un devrait ensuite proposer une motion. C'est ce que je recommanderais, mais, encore une fois, je constate que beaucoup de travail a été fait. Je ne suis ici que pour voir si je peux encourager le Comité du Règlement à faire deux choses, plutôt que de tout regrouper dans un seul rapport informatif.

La présidente : Nous en avions déjà discuté. Nous avons accepté de le faire.

La sénatrice Martin : Est-ce déjà convenu?

La présidente : Oui.

La sénatrice Martin : D'accord.

Le sénateur Wells : Je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Je pense que tout commentaire qui mentionne l'unanimité ou l'absence d'unanimité est plus susceptible de semer la discorde. Je pense que nous devrions nous en tenir aux termes que vous utilisez, madame la présidente, à savoir s'il y a eu consensus ou non.

Le sénateur Dean : Dans mon esprit, je songeais à la sonnerie d'appel et à la motion sur ce sujet; ce serait une métasituation.

Le sénateur Woo : Comme un cauchemar?

La présidente : Sur ce, nous nous réunirons la semaine prochaine pour discuter d'un autre ordre du jour à l'occasion de la séance du comité de direction, qui aura lieu après une courte pause.

(La séance est levée.)